# MADAGASCAR REVUE DE PRESSE - JUILLET 2014 (du1er au 25 juillet)

#### **Sommaire**

<b>POLI</b>	.ITIQUE	1
<b>&gt;</b>	Assemblée nationale - Conjoncture politique	1
<b>&gt;</b>	Préparation des communales	5
<b>&gt;</b>	Armée, HCC, divers	6
<b>&gt;</b>	Diplomatie, coopération	8
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE		10
<b>&gt;</b>	Education, droits des enfants, exploitation sexuelle, traite	10
<b>&gt;</b>	Réconciliation nationale, justice, retour de Marc Ravalomanana	12
•	Gouvernance, déclaration de patrimoine, Bianco	15
•	Lutte contre l'insécurité, opération « coup d'arrêt »	19
•	Médias - Liberté de la presse	22
ÉCONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT		25
•	Questions foncières, agrobusiness	25
•	Ressources minières, pétrolières et halieutiques	26
•	Trafic de bois de rose et de ressources naturelles	27
•	Bailleurs de fonds	29
	Divore	21

# **POLITIQUE**

# Assemblée nationale - Conjoncture politique

**01/07 -** L'opposition est toujours à la recherche de son leader à l'assemblée nationale. Pour Lalatiana Ravololomanana et consorts, l'élection du chef de l'opposition devrait attendre le décret d'application du ministère de l'intérieur portant sur le statut de l'opposition. Aucun nom n'est sorti du conclave des opposants qui s'est tenu récemment. Outre les deux plateformes qui ont déjà revendiqué l'exercice de cette fonction officielle, plusieurs formations politiques ne se sont pas encore prononcées ouvertement. C'est le cas notamment du VP-MMM de Hajo Andrianainarivelo et du parti Vert de Saraha Georget Rabeharisoa. Le front des opposants de Lalatiana Ravololomanana n'a pas renoncé à rassembler tous ceux qui se réclament de l'opposition et elle envisage, si nécessaire, de réunir un nouveau conclave.

La Gazette constate que « personne n'a le profil d'un authentique chef de l'opposition et tous, apparemment, convoitent surtout les avantages et honneurs attachés au titre officiel. D'ailleurs, on trouvera curieux qu'en dernier ressort (et faute de consensus chez les opposants), ce soit le ministère de l'intérieur qui désigne le chef de l'opposition. Ne sera-t-il pas tenté de nommer le moins gênant et le moins agressif ? Au train où vont les choses, l'affaire pourrait déboucher sur l'alternative suivante : ou le poste de chef de l'opposition sera laissé vacant faute de personnalité crédible, ou le titre ira à une personnalité sans envergure et qui sera controversée ».

02/07 - La tension monte à nouveau à l'assemblée nationale : les députés soupçonnent le bureau permanent d'avoir détourné leurs indemnités de session pour s'en partager le montant. Il aurait également détourné l'enveloppe initialement affecté à la réhabilitation d'un bâtiment de l'assemblée nationale pour régler l'indemnité de session des députés ou leur attribuer des bons de carburants. L'un des

questeurs aurait été sanctionné par le président de l'assemblée, information catégoriquement démentie par ce dernier. Selon *Midi*, une nouvelle pétition est en préparation pour exiger la dissolution de l'instance dirigeante de l'assemblée. Le président, Jean-Max Rakotomamonjy, dément ces allégations : « *le bureau permanent respecte les principes de bonne gouvernance et de transparence. Madagascar est un Etat de droit. Par ailleurs, il y a des règles et des procédures à respecter dans l'utilisation du budget de l'Etat. J'appelle l'inspection de l'Etat et le Bianco à ouvrir une enquête sur la gestion du budget de l'assemblée si cela s'avère nécessaire ». La Gazette note que l'exécutif n'a pas encore répondu aux revendications financières des députés, qui ont menacé de déposer une motion de censure, avant de se rétracter. Profitant de l'occasion donnée, et en réponse aux polémiques de ces dernières semaines, le pouvoir affirme que « <i>contrairement à ce que l'on véhicule actuellement, les députés ne revendiquent pas des avantages exorbitants* ». Il s'est toutefois interdit de révéler à la presse le montant total des « *avantages* » dont ils jouissent. En réponse aux informations selon lesquelles aucune loi n'a été adoptée pendant cette session, Jean-Max Rakotomamonjy rappelle que cinq propositions de loi et quelques projets de loi ont été adoptés. Cependant, en vue d'un débat sur la loi de finances rectificative, une session extraordinaire devra probablement être convoquée courant juillet.

05/07 - Le président de la chambre basse réitère son souhait que le Bianco et l'inspection d'Etat ouvrent une enquête sur la gestion du budget de l'assemblée depuis le début de la législature, autrement dit depuis février, date à laquelle la plateforme Mapar dominait encore le bureau permanent. La polémique s'est également focalisée sur les véhicules de fonction haut de gamme mis à disposition du président de l'assemblée nationale. « Pourquoi vous intéressez vous à la somme déboursée pour le véhicule du président ? En connaître le montant ne nous amène pas à développer notre pays. La location de jets privés effectuée par les ministres et les autres chefs d'institution coûte largement plus cher que celle du véhicule du président en un mois », a-t-il rétorqué, suite aux attaques dont il a fait l'objet de la part de Christine Razanamahasoa, la présidente déchue de l'assemblée. Celle-ci estime avoir été diffamée par son successeur. « J'ai la conscience tranquille, je ne suis pas du tout inquiète, puisque je n'ai jamais été impliquée dans aucune affaire de détournement. J'ai été ministre de la justice pendant cinq ans et il n'y a jamais eu aucun soupçon de détournement au sein de ce département ministériel. Pourquoi il y en aurait-il à l'assemblée nationale alors que je n'ai occupé ce poste que pendant un mois et demi ?», se demande-t-elle. D'après la députée, « le fait que Jean-Max Rakotomamonjy souhaite saisir le Bianco et l'inspection d'Etat n'est qu'une mascarade. (...) L'actuel bureau permanent ne doit pas chercher d'autres responsables, puisque les parlementaires ont dénoncé, avec preuves à l'appui, le non-respect de la transparence dans la gestion de l'argent public ».

**24/07 -** Le Bianco attend le feu vert du président de l'assemblée nationale pour lancer son enquête sur les finances de l'institution. Celui-ci avait souhaité que des investigations soient menées mais après une première rencontre avec une équipe du Bianco, il a estimé ne pas pouvoir prendre la décision sans obtenir au préalable l'accord du bureau permanent. Les investigations ne pourront débuter qu'après une rencontre entre les enquêteurs, le bureau permanent et l'ensemble des députés. Aucune date n'a encore été fixée. Elle pourrait avoir lieu au cours de la session extraordinaire dont la date n'a pas été arrêtée.

**03/07 - Midi** s'offusque de l'absentéisme non sanctionné qui pénalise les travaux parlementaires. C'est ainsi que la rencontre prévue entre la ministre de la population et les députés pour discuter du problème préoccupant de l'expatriation des travailleuses dans les pays du Golfe a été reportée en raison du nombre insuffisant de parlementaires présents. Le taux d'absentéisme est inquiétant, juge également *L'Express*. La majorité des parlementaires ont rejoint leur circonscription pour la fête nationale et ne sont pas rentrés de leur circonscription. La plupart n'ont pas jugé utile de se justifier.

**02/07 - Reprise des travaux parlementaires à quelques jours de la fin de session ordinaire**. Les députés ont notamment examiné des projets de loi relatives à la **suppression de la peine de mort,** la défense des consommateurs, la gestion des collectivités décentralisées et divers projets portant sur la sécurité alimentaire, la protection sociale, l'éducation, la santé. Elle a également examiné un projet portant sur la **commission nationale indépendante pour la défense des droits de l'homme ainsi que sur les crimes internationaux**. Les députés se sont penché ensuite sur les mesures à prendre contre l'insécurité, la protection des ressources naturelles et la réconciliation nationale, ainsi qu'en faveur de la sécurisation du foncier. La primature s'est engagée à lancer la réalisation de la PGE<sup>1</sup> dans un mois et demi. Les députés ont accepté d'être soumis à l'obligation de résultats.

« L'abolition de la peine de mort va dans le sens de l'histoire », écrit La Gazette : « Madagascar a d'ailleurs souscrit à de nombreuses conventions internationales qui condamnent la peine de mort, notamment le Protocole de l'ONU. Si nous abolissons la peine de mort, nous ne faisons que nous mettre en conformité avec nos engagements internationaux ».

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. Blog Justmad - <a href="http://p1.storage.canalblog.com/13/24/448497/97321191.pdf">http://p1.storage.canalblog.com/13/24/448497/97321191.pdf</a>

**03/07 - Un nouveau projet de motion de censure en gestation**. 95 députés, toutes tendances confondues, se sont prononcés en sa faveur. 102 signatures sont nécessaires pour concrétiser la démarche. Si ce quorum des 2/3 est atteint, le vote de la motion de censure ne pourra pas intervenir au cours de la session qui s'achève et ne le pourrait sans doute pas au cours de la session extraordinaire qui doit suivre. Il faudrait attendre la session ordinaire du mois d'octobre, estiment les spécialistes. En fait, pour les observateurs, ce projet de motion de censure s'analyse comme une menace destinée à forcer la main à l'exécutif, qui n'a toujours pas répondu positivement aux exigences financières des députés. Kolo Roger a profité d'une intervention devant les députés pour lancer une pique à leur endroit. « C'est votre droit de réclamer des avantages mais il convient cependant de prioriser les intérêts supérieurs du peuple et de la majorité », a-t-il soutenu. En guise de contre-attaque, le pouvoir pourrait envisager une dissolution de l'assemblée nationale, écrit *L'Express*.

**14/07 - Plusieurs sessions extraordinaires à prévoir ?** Solonandrasana Olivier Mahafaly, ministre de l'intérieur, déclare : « Selon moi, il serait impossible, à voir les projets de loi qui seront présentés à l'assemblée nationale, qu'elle puisse les adopter en une seule session extraordinaire, qui, selon la Constitution, ne dure que douze jours ». Une « rallonge » pourrait donc s'avérer nécessaire. Pour l'heure, les projets de loi du gouvernement ne sont pas encore prêts. Ce serait le cas notamment du projet de loi portant sur la décentralisation et de la loi de finances rectificative. Or l'adoption de la loi sur les collectivités et la décentralisation doit précéder l'adoption de la loi sur l'organisation des élections communales. Tour nouveau retard pourrait avoir pour conséquence de devoir différer la tenue des élections communales avant la fin de cette année.

**07/07 - Le parti présidentiel HVM réaffirme son ambition de devenir l'une des principales formations politiques et de l'emporter aux élections communales.** Le premier meeting du parti organisé dans la capitale n'a cependant pas répondu aux attentes des organisateurs. L'affluence populaire n'était pas au rendez-vous. La démonstration de force annoncée s'est transformée en simple réunion d'information. Henry Rabary-Njaka, secrétaire général du parti.et conseiller spécial du président de la République, a expliqué toute l'importance qu'il accorde à ce scrutin : « les communes sont les bases du développement et de l'application de la politique étatique », a-t-il soutenu, ajoutant que la raison d'être du parti est de « soutenir le pouvoir », et que « pour qu'un régime soit solide, il faut un pouvoir solide ».

L'Express note que « contrairement au TGV de Rajoelina, au Tim de Ravalomanana et à l'Arema de Ratsiraka, le HVM n'est pas présidé par celui qui l'incarne, en l'occurrence Hery Rajaonarimampianina, Constitution oblige. Ce qui lui ôte une grande partie de sa notoriété que ne sauraient rétablir les seconds couteaux même s'ils sont tous très proches du président. (...) Les futurs sympathisants HVM semblent ne pas se reconnaître dans les dirigeants de ce parti. (...) Rajaonarimampianina aurait dû créer son parti bien avant de devenir président, autrement dit avant les élections. On sait que c'était impossible, vu qu'il était, qu'il le veuille ou non, le candidat de Rajoelina à défaut d'être celui du TGV ». Pour le quotidien, le changement que veut s'imposer le chef de l'Etat empêche le HVM d'utiliser « les recettes qui marchent » de ses prédécesseurs. « C'est tant mieux pour la pratique politique mais il n'est pas sûr que le HVM atteigne ses objectifs », conclut-il.

Le HVM est en passe de devenir majoritaire à l'assemblée nationale. Bien qu'il n'ait pas d'élus sous sa bannière à l'assemblée nationale, le HVM a misé sur les députés indépendants pour grossir ses rangs. Une trentaine de députés forment actuellement son groupe parlementaire. Ces députés, qui constituaient des électrons libres au sein de l'union des députés indépendants (UDI) ou du groupe parlementaire spécial (GPS), lesquels se sont volatilisés, vont désormais répondre aux impératifs du HVM jusqu'à la fin de leur mandat. Toute tentative d'insubordination les expose en effet à une déchéance prononcée par la HCC. Après la dislocation du Mapar en trois blocs, le tâtonnement des pro-Ravalomanana et l'incertitude des autres indépendants, le HVM pourrait encore recruter des députés flottants entre ces différentes formations pour grossir encore ses rangs et devenir hégémonique. « Le parti présidentiel est désormais sur les traces du PSD, de l'Arema, de l'UNDD, du TIM et du TGV. En un rien de temps, il pourra amasser un important trésor de guerre », écrit La Nation. Il sera en mesure d'effacer toutes les traces du TGV au pouvoir durant la Transition, grâce au ralliement de tous les opportunistes, poursuit-il. L'assemblée compte actuellement neuf groupes parlementaires.

14/07 - La tentative de réunification de l'ex-parti présidentiel TIM compromise. Les égos des uns et les manœuvres politiques des autres pourraient prendre le dessus. Les tensions sont vives entre Mamy Rakotoarivelo, secrétaire général du parti, et Rajemison Rakotomaharo, leader du comité de rassemblement de la formation, voulu par Marc Ravalomanana. Les travaux du comité ont accouché d'une convention, base d'un code de bonne conduite scellant la réunification du TIM. Les entités dissidentes du parti qui souhaitent revenir ne seront dissoutes qu'après avoir signé la convention, souligne-t-on. Rajemison Rakotomaharo ajoute qu'« il ne serait pas nécessaire de dissoudre les partis, la loi prévoit aussi la fusion ». Mamy

Rakotoarivelo, ancien président du congrès de la Transition et chef de file des dissidents, ne partage pas cette analyse. Un arrêté du ministère de l'intérieur a attribué la direction du TIM à Solofonantenaina Razoarimihaja et aurait placé l'ancien président du congrès au secrétariat général du parti. Galvanisés par cet acte ministériel et adoubés par Marc Ravalomanana lors de sa dernière intervention téléphonique, les deux hommes ont imposé leur règle. « Maintenant, les travaux de rassemblement du TIM n'ont plus de raison d'être », déclare Mamy Rakotoarivelo. Le SG du TIM soutient que tous ceux qui souhaitent revenir au bercail « doivent d'abord dissoudre » leur formation politique. Le ministère de l'intérieur explique qu'il n'a fait que rendre la direction du parti à son dernier dirigeant légal, ce que conteste le camp adverse. La réunification tant attendue du parti devra attendre. La formation risque d'en faire les frais aux élections communales, ce qui ne pourrait que réjouir les autres entités en place, comme le parti présidentiel HVM qui compte sur ce scrutin pour asseoir sa suprématie.

12/07 - Le premier ministre Roger Kolo décoré du grade de grand-croix de 2ème classe, trois mois après sa nomination et alors qu'il n'a pas encore réussi à faire ses preuves. Pour L'Express, « on retombe exactement dans les pratiques de la Transition, dont tous les membres ont été affublés de la légion d'honneur avec comme mérite celui d'avoir usé leur fond de culotte sur la place du 13-Mai. Roger Kolo argue qu'on le lui a offert pour ses bons et loyaux services rendus au pays depuis 1972. Il n'a pas précisé de quel pays il s'agissait. La Suisse où il a passé une grande partie de sa vie serait plus appropriée ». Le quotidien s'étonne que cette récompense lui soit décernée alors que pour les analystes le premier ministre est encore loin d'avoir fait ses preuves. Ces derniers temps il a multiplié les « bourdes ». Jusqu'à la communauté internationale, qui fait comprendre que le gouvernement n'a pas fait jusqu'ici preuve d'une grande efficacité. « Comme dans tous les régimes précédents, mieux vaut un premier ministre obéissant qu'un premier ministre à [forte] personnalité. Cela explique le choix de Kolo au détriment de Jules Étienne qui s'est montré d'une ambition dévorante et que l'obsession pour le poste a desservi. Il vaut mieux ainsi supporter les caprices et le mauvais choix de collaborateurs, les déclarations à l'emporte-pièce de Roger Kolo, que gérer les ambitions grandissantes d'une personnalité bien marquée. (...) Pour le moment il joue le saltimbanque et a du mal à se souvenir des textes. La comédie tourne ainsi souvent à une mauvaise blaque qui risque de l'éjecter de la planche, même si un remaniement reste une vue de l'esprit des médias et de certains fantômes de la Transition ».

17/07 - « Gouvernement Kolo: Trois mois peu convaincants », titre La Gazette. « Comme hier, les étudiants des universités font valoir les mêmes revendications et sont pourchassés sur le campus par les forces de l'ordre. Comme hier aussi, le bois de rose, les tortues, l'or, les pierres précieuses quittent le pays en catimini et ne sont interceptés (quand ils le sont) qu'à l'étranger. Comme hier également, le Sud est en ébullition et malgré un bilan trop lourd (...) l'insécurité y règne en maître. De même comme hier, l'exécutif s'ingère dans le fonctionnement de la justice, ce qui provoque de vives protestations chez les avocats comme dans cette affaire de cristal du Sud. Comme hier toujours, on ne sait si Marc Ravalomanana a ou non le droit de rentrer au pays et aucun indice émanant des hautes sphères ne permet de se faire une idée sur la question. Comme hier encore, les enseignants Fram courent après leurs salaires ou leurs indemnités et menacent de faire grève. (...) Une subvention de un milliard Ar, destinée aux enseignants Fram du Sud-Est a été déposée dans une agence de microfinance ouverte à tous les vents, et a été complètement siphonnée par des fonctionnaires indélicats. Comme hier et malgré les dizaines de milliers de barils extraits de Tsimiroro (...) on annonce un relèvement imminent du tarif du carburant et donc une hausse généralisée des prix sur le marché... Le plus grand reproche qu'on peut faire à ce régime, donc, c'est de n'avoir en rien changé la vie de la population ».

18/07 - « Un président pris à son propre piège », écrit le SeFaFi dans son dernier communiqué<sup>2</sup>. « En voulant associer au gouvernement ceux qui l'ont soutenu tout comme ceux qui l'ont combattu lors de la dernière présidentielle, en optant pour une configuration qui fait place à tout le monde comme si le scrutin législatif n'avait aucune portée politique, le régime a initié une démarche qui porte en elle les germes de sa propre destruction. Les adversaires politiques d'hier auraient gagné à jouer le rôle d'une opposition constructive, car une démocratie consensuelle sans opposition structurée est une démocratie en péril. Il en résulte que le président est entouré de courtisans. Les éternels opportunistes, qui ont émargé à tous les régimes, sont toujours en quête d'honneurs et de privilèges. Les arrivistes qui, au gré des circonstances, ont réussi à se placer dans son premier cercle, goûtent aujourd'hui aux délices du pouvoir à des postes de haute responsabilité. En misant ainsi sur les copains et les coquins, la République a les pieds et les poings liés. Et l'Histoire demeure un éternel recommencement ».

21/07 - « Le pouvoir semble se complaire dans l'autosatisfaction », écrit encore le SeFaFi<sup>3</sup>. « // l'impression d'occulter le quotidien de la population et les vrais problèmes du pays. Jusqu'ici, les 9 conseils

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cf. Blog Justmad - http://p2.sto<u>rage.canalblog.com/29/84/448497/97711870.pdf</u> - p. 4

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cf. Blog Justmad - http://p2.storage.canalblog.com/29/84/448497/97711870.pdf - p.3

des ministres (...) qui se sont tenus depuis la formation du gouvernement Kolo Roger ont été consacrés en grande partie aux nominations aux hauts emplois de l'État. Mise à part l'allocation de 10.000 postes budgétaires au ministère de l'éducation nationale pour l'année 2014, aucune des décisions prises n'a d'impact direct sur le sort des 22 millions de Malgaches qui est, pourtant, sa seule priorité. Rien n'est fait pour rassurer, rien n'est fait pour entretenir l'espoir d'un véritable renouveau, tout se ramène à des effets d'annonce ». Serge Zafimahova, analyste politique, juge que ces critiques sont fondées. « À mon avis, le gouvernement se contente de se soumettre aux revendications des bailleurs de fonds sans avoir un plan de développement précis. Il n'y a pas de visibilité », estime-t-il.

### ▶ Préparation des communales

**02/07 -** L'exécutif tarde à mettre en place le cadre juridique des prochaines communales qui devraient se tenir en novembre. La CENIT prend acte de ces retards et se trouve placée dans l'obligation de revoir son calendrier. La date de 24 juin, initialement prévu pour fixer le cadre juridique du scrutin a été repoussé au 24 juillet. En conséquence, les délais consacrés à l'organisation ont été réduits au minimum. Le projet de loi sera examiné au cours de la session extraordinaire de l'assemblée, prévue courant juillet. L'Express note que la communauté internationale est attentive à la bonne préparation de ce dernier scrutin prévu par la feuille de route. La crédibilité du pouvoir vis des bailleurs de fonds est en jeu, alors que les premiers décaissements ne sont pas encore intervenus.

**15/07 - D'après certains observateurs, le pouvoir souhaite différer les élections communales**, le nouveau parti présidentiel HVM n'ayant pas encore de ramifications à la base. Il voudrait prendre le temps de consolider ses assises. Fidèle Rakotoniaina, membre du KMF/CNOE, souligne que la fixation de la date de ce scrutin ne devrait pas reposer sur des calculs politiques car « *les communales sont les bases même du développement local et non des sièges politiques à pourvoir »* a-t-il indiqué. Pour le ministre de l'intérieur, Mahafaly Solonandrasana Olivier, l'organisation d'une concertation nationale sur la décentralisation est indispensable avant de pouvoir envisager l'organisation de cette consultation. Dans le cas où les communales se verraient repoussées à 2015, « *les fonds du PACEM [Programme d'appui au cycle électoral] pourraient ne plus être disponible* », prévient une source informée.

La Nation note que les maires élus en 2007 auront bénéficié de deux mandats. Car le mandat de quatre ans dont ils bénéficiaient a été tout simplement prolongé jusqu'en 2015. Une véritable aubaine pour eux, à l'exception de certains qui ont été remplacés par des PDS à la suite de la prise de pouvoir de la HAT en 2009.

**05/07 - La réglementation du financement des partis et des campagnes électorales devra être en place pour les communales,** déclare Geneviève Razanadrasanirina, directrice de projet au sein du comité pour la souveraineté et l'intégrité (CSI). Un « *décret d'application* » des dispositions légales existantes est attendu par les participants à un séminaire qui a vu la participation de représentants de la Cenit, du Bianco, du Samifin et du ministère de la justice. « *L'objectif est d'assurer (...) la transparence des fonds utilisés par les participants aux élections* », a-t-elle souligné. Histoire de prévenir les dérives observées lors des scrutins qui ont mis fin à la Transition. L'inégalité entre les moyens des candidats, tant pour la présidentielle que les législatives, due à l'absence de réglementation des fonds de campagnes, a été pointée du doigt par les observateurs électoraux tant nationaux qu'étrangers. Un paramètre qui, selon certains analystes, aurait pu influencer le choix des électeurs. Convaincre le pouvoir de la nécessité de durcir les textes sur le financement des campagnes pourrait cependant ne pas être aisé, estime *L'Express*.

18/07 - La tenue des communales fin 2014 de plus en plus compromise : ce n'est plus la priorité de l'exécutif, qui souhaite privilégier la loi sur la décentralisation. L'élaboration du cadre légal de la décentralisation est l'une des bases de l'objectif présidentiel d'instauration de la bonne gouvernance, explique la porte-parole du gouvernement. Le ministère de l'intérieur organise les 21 et 22 juillet un atelier de concertation nationale portant sur le cadre légal et institutionnel de la décentralisation, avant de soumettre le projet à l'assemblée nationale en session extraordinaire. Une session dont la date reste inconnue. S'y ajoute le délai de 90 jours pour la convocation des électeurs. La logique suivie par le gouvernement pourrait s'avérer fondée : un juriste explique que « la loi sur la décentralisation et les communales forment un tout ». Mais la question reste posée de savoir pour quelle raison ce projet de loi sur la décentralisation n'a pas été déposé plus tôt, pour être adopté au cours de la session parlementaire qui vient de s'achever, d'où la suspicion de « manœuvre dilatoire » destinée à repousser l'échéance électorale. Certaines entités, notamment la société civile, se montrent réticentes quant à l'organisation de cet atelier, qu'elles jugent précipitée, alors qu'une concertation nationale a été demandée depuis plusieurs années déjà. La politique de décentralisation devrait pouvoir être sérieusement discutée car c'est le fondement même de la réconciliation nationale. « En effet, tous les financements sont concentrés dans la capitale, ce qui prive les régions de leur autonomie », déplore Mahmoudou Ndriandahy, secrétaire exécutif de la plateforme nationale des organisations de la société civile. 600 participants sont attendus au CCI Ivato : membres de la société civile, notables, secteur privé, associations des femmes, chefs de région et de district, maires, chefs fokontany, responsables de partis politiques, députés.

### ▶ Armée, HCC, divers

10/07 - Pour le général Dominique Rakotozafy, ministre de la défense, « il faut ramener les militaires dans les casernes ». Dans une interview accordée à L'Express, il dresse un bilan sans complaisance de l'état de la défense nationale. Les forces armées, ou du moins ce que les autorités politiques en ont fait ces dernières années, ne sont pas épargnées. En 1975, elles sont devenues de plus en plus importantes, aussi bien en nombre qu'en matière d'équipement. A l'époque, les militaires étaient qualifiés de « révolutionnaires en uniforme ». Cela a changé beaucoup de choses dans leur mentalité. La politique est entrée dans les forces armées, qui ont été impliquées dans toutes les crises politiques, que ce soit en 1991, en 2002 ou en 2009. Ce ne sont pas les militaires qui voulaient faire de la politique, ce sont les hommes politiques qui les ont instrumentalisés. Quand il y a un relâchement dans la gestion, quand on est pauvre, on est facilement influençable. Auparavant, tous les militaires vivaient dans les casernes. C'est plus tard qu'ils ont commencé à vivre dehors. La discipline sera difficilement réinstaurée si les militaires de rang qui étaient dans les camps n'y reviennent pas. Ce retour dans les casernes permettra également de mieux contrôler les circulations d'armes. Le ministre souhaite permettre aux militaires de suivre des formations, puis de travailler ailleurs. Il faut leur donner la chance de sortir du système et d'exercer d'autres fonctions pour éviter que des frustrations ne se développent si les promotions tardent à venir. « L'armée est là pour défendre les frontières du pays. Pour se défendre, il faut regarder à l'extérieur. Ce qu'il y a à l'intérieur relève de la police et de la gendarmerie. Nous sommes trop obnubilés par ce qui se passe à l'intérieur, et nous ne défendons pas suffisamment nos frontières. Il faut défendre les frontières maritimes, l'espace aérien. Moins de 1% de l'effectif de l'armée sont des marins », constate le ministre de la défense. Ce qui représente quelques centaines d'hommes en charge d'assurer la surveillance des 1.500.000 km² de la zone maritime placée sous juridiction malgache. « L'armée doit aussi aider les populations à faire face aux catastrophes naturelles »,

La Gazette regrette qu'aucune décision n'ait encore été prise concernant l'acquisition de matériels et équipements militaires pour le contrôle de l'espace maritime à l'issue des visites en Israël et en Chine. Il ne s'agissait en fait que de missions d'information, le ministère ne disposant pas du budget nécessaire pour des commandes fermes. Le manque de matériel de la marine malgache ferait l'affaire des sociétés de sécurité privées qui assurent déjà des services de protection à des navires commerciaux naviguant aux larges des côtes Est.

**15/07 - «** Insécurité, corruption, instrumentalisation politique : les chefs militaires sur le chantier de guerre », titre Ma-TV. Les actions dans le but de la réforme de l'armée malgache sont entamées. Une réunion des chefs d'Etats-majors s'est tenue pour examiner les réalisations et les perspectives. Un seul mot d'ordre : restaurer la sécurité publique. « Armée digne de sa nation et redevable à son peuple et à son pays », tel était le mot d'ordre du CEMGAM dans son discours d'ouverture de cette grande réunion. Des directives qui devront mettre un terme à l'insécurité grandissante et qui contribuent à la lutte contre les dahalo, à la lutte contre la corruption, à la lutte contre la prolifération illicite d'armée à feu et aussi à la dépolitisation de l'armée.

16/07 - HCC: ruée des magistrats pour l'attribution de deux sièges. Le conseil supérieur de la magistrature (CSM) a enfin décidé de passer à l'élection de ses deux représentants. 56 candidats sont en course et le chiffre pourrait encore augmenter. Le mandat des 19 membres du CSM qui vont procéder au vote a expiré en juin. Ils ont été élus en 2011, à l'apogée du régime de Transition. Des magistrats se demandent pourquoi le corps n'a pas, d'abord, procédé à l'élection des nouveaux membres du CSM avant la tenue de ce scrutin de représentativité et pourquoi la confection du projet de loi organique relative au CSM traîne au niveau du ministère de la justice. L'élection revêt en enjeu politique important. Le quota du président de la République pour la composition des 9 membres de la HCC n'est que de 3 magistrats. Conformément à la Constitution, le corps de la magistrature dispose de deux sièges, de même que le sénat et l'assemblée nationale. Au niveau de cette dernière, l'élection est différée. Selon Jean-Max Rakotomamoniy, son président, la chambre basse attend de fixer des règles claires avant de procéder à l'élection de ses deux représentants. Le Sénat, quant à lui, n'est même pas encore mis en place. En se référant aux propos d'Honoré Rakotomanana, ancien président de la HCC, une victoire des magistrats favorables au régime est acquise. La HCC, dont la durée de mandat est de 7 ans, deux de plus que celui du président, proclame le résultat officiel de l'élection présidentielle, des législatives et des consultations par référendum. Les futurs membres de cette institution proclameront donc le résultat de la présidentielle et des législatives de 2018.

**16/07 - Université polytechnique de Vontovorona : les étudiants descendent de nouveau dans la rue.** Ils réclament le doublement des frais d'équipement et une hausse de 100% de leurs bourses d'études et de

leurs frais d'équipements. Ils se plaignent aussi des délestages quasi-quotidiens. D'après les étudiants, quatre d'entre eux ont été légèrement blessés par les forces de l'ordre qui ont violé la franchise universitaire. Un manifestant a été arrêté. Selon *Midi*, il y aurait eu des tirs de grenades lacrymogènes et de balles en caoutchouc. Des actes de vandalisme auraient été commis par les étudiants. Les affrontements se sont poursuivis le lendemain, faisant une dizaine de blessés. Les étudiants arrêtés ont été relâchés. La présidence de l'université a publié un communiqué déplorant les actes de violence de l'Emmo/reg dans l'enceinte de l'école supérieure. Elle appelle les forces de l'ordre à respecter la franchise universitaire. Les étudiants grévistes de Vontovorona ont fini par envahir l'université d'Ankatso, perturbant le déroulement d'examens. Des affrontements se sont produits avec les forces de l'ordre. Les étudiants de l'INFA (institut national de formation administrative) ont lancé un ultimatum au gouvernement pour exiger le paiement de 9 mois d'arriérés de bourse. Ils menacent de descendre dans la rue et de se joindre aux étudiants de l'université.

L'Etat demeure confronté à des problèmes récurrents dans l'enseignement supérieur. A Mahajanga, le personnel administratif et technique est en grève alors que les étudiants ont repris les cours. En Chine, la menace d'expulsion des étudiants boursiers plane toujours.

18/07 - Raymond Ranjeva: « Les malgaches n'ont plus de repère ». Il ne faut plus que l'on perde notre temps sur quelque chose d'éphémère, sur des faux débats, a-t-il avancé lors d'une conférence-débat tenue à la faculté de théologie. Par faux débats, il fait référence à la conjoncture politique actuelle, marquée notamment par les problèmes liés aux communales, au retour de Marc Ravalomanana et aux problèmes au sein de l'assemblée nationale. Le juriste international propose que l'on revoie de fond en comble la manière de faire de la politique à Madagascar et que l'on favorise la prise de responsabilités d'une nouvelle génération d'hommes publics capables de proposer un projet de société. Les hommes politiques doivent briser les liens qui les soumettent à des individus ou des partenaires financiers. Il estime par ailleurs que « les textes, ainsi que les politiques générales des régimes qui se sont succédés ne permettaient pas à la nation d'avoir une réelle identité et encore moins une souveraineté. Ces régimes ont tout simplement copié les textes ou les constitutions étrangers dont les teneurs ne sont même pas compris, tant par les politiques que par le peuple ».

20/07 - « Les attentes décues de la IVème République », titre le dernier communiqué du SeFaFi<sup>4</sup>. Après avoir salué l'élection du 1er président de la IV° République, l'Observatoire de la vie publique ne s'est plus exprimé pendant près de 6 mois. Pendant ce temps, deux de ses membres ont été appelés à des fonctions dont la teneur politique est incompatible avec l'appartenance au SeFaFi : Rakotoarisoa Jean-Éric comme membre de la HCC, et Horace Gatien comme ministre de l'Emploi, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle. N'étant ni à la remorque du pouvoir ni à la solde de l'opposition, il affirme avoir conservé toute la liberté nécessaire à l'accomplissement de sa mission. « La prestation de serment du président Rajaonarimampianina avait ranimé les espoirs d'une population impatiente de voir la classe politique revenir à des pratiques plus saines. Plus circonspect, il avait mis en garde contre le retour des pratiques du passé, en rappelant aux candidats à la députation les conditions d'un vrai renouveau.6 mois plus tard, l'opinion reste dubitative, alors que le régime tarde à donner corps au changement. La compromission et la corruption s'étalent, les rivalités et les divisions s'affichent, l'incompétence des élus et leur indifférence à l'intérêt général sont de notoriété publique. Les citoyens sont à nouveau devenus les otages des magouilles politiciennes. Et si l'on parle toujours de réconciliation, ce n'est plus qu'une incantation vide de tout contenu et de toute implication concrète. (...) L'impasse dans laquelle se trouve à nouveau plongée la Grande Ile est éthique plus encore que politique. Il serait vain de la réduire, une fois de plus, à de simples rivalités d'egos ou à des ambitions personnelles - même si ces dernières contribuent fortement à l'inefficacité et à la mise en cause du pouvoir. La résurgence des travers dénoncés sous les régimes précédents révèle un mal plus profond, qui tient aux mentalités. Changer les responsables ne suffit pas, les vraies solutions se situent au niveau de la conscience civique et du sens de l'État ».

L'Express se montre critique sur ce communiqué. Il écrit : « Le dernier communiqué du SeFaFi rappelle ceux qu'il avait émis les mois avant le déclenchement de la crise de 2009. Des communiqués qui ont servi à justifier le déclenchement d'un mouvement de rue. Des communiqués qui ont servi les politiciens avides du pouvoir pour le pouvoir (justement ces politiciens que le SeFaFi accable à chacun de ses communiqués) ; c'était ces politiciens farouches adversaires du président en exercice. Les communiqués du SeFaFi, ce sont les avis d'éminents intellectuels sur le cours des affaires publics. Pour ce dernier communiqué, c'est la mise en écrit d'une évidence que tout Malgache observateur de la vie publique constate. Le régime HVM piétine, le régime HVM déçoit. Ce n'est pas une raison pour déclencher une autre prise de pouvoir dans la rue. Paradoxalement, le genre d'avis que le SeFaFi émet sert l'opposition. Une opposition qui jusqu'à maintenant n'existe pas officiellement. Mais une opposition qui verra bientôt le jour avec l'argumentation (...) que le

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> CF. Blog Justmad - <a href="http://p2.storage.canalblog.com/29/84/448497/97711870.pdf">http://p2.storage.canalblog.com/29/84/448497/97711870.pdf</a>

SeFaFi lui fournit. Une opposition qui se mettra sur pied, juste pour prendre le pouvoir... pour le pouvoir. Et tout recommencera ; on tournera en rond. Et le SeFaFi reprendra ses communiqués... »

## ► Diplomatie, coopération

**01/07 -** Les lobbies catholiques s'activent pour la nomination du cardinal appelé à remplacer Mgr Gaëtan Razafindratandra, décédé en 2010. La récente visite d'Etat au Vatican du président de la République relance les spéculations sur une nomination très attendue. L'actuel archevêque d'Antsiranana, Mgr Benjamin Ramaroson, figure dans la courte liste des favoris. Le pouvoir a du mal à dissimuler sa proximité avec lui. Hery Rajaonarimampianina, à peine investi, s'est empressé d'assister à son intronisation. En Italie, Mgr Ramaroson a suivi la délégation officielle malgache. Selon *La Nation*, cet homme d'influence et de réseau, d'origine merina, figure parmi les rares évêques de Madagascar qui ont entretenu une relation de proximité avec l'ambassade de France. Il aurait le soutien du médiatique cardinal de Lyon, primat des Gaules, Philippe Barbarin, ancien enseignant de théologie au grand séminaire de Fianarantsoa (1994-1998). D'autres noms, comme celui de Mgr Philippe Ranaivomanana, évêque d'Antsirabe, ou de Mgr Fulgence Rabeony, archevêque de Toliara, sont parfois évoqués. Ce dernier, de l'ordre des jésuites, détient le record d'ancienneté parmi les archevêques de Madagascar. Quant à Mgr Odon Razanakolona, archevêque d'Antananarivo, ses chances seraient très limitées. Fer-de-lance de la réconciliation nationale avec le FFKM, il serait en passe d'être affecté à un poste de nonce apostolique. *La Nation* voit dans la possible nomination de l'archevêque d'Antsiranana l'influence « *d'intérêts étrangers* ».

04/07 - Les Etats-Unis rappellent la nécessité d'appliquer l'article 20 de la feuille de route sur le retour sans condition des exilés politiques. Le chargé d'affaires américain, Éric Wong, n'en fait pas une condition incontournable au retour de Madagascar dans l'Agoa mais il a laissé entendre que la sortie de crise doit être couronnée par le retour de tous les exilés, y compris Marc Ravalomanana. « Notre démocratie est trop jeune, trop faible pour qu'elle soit exposée au moindre risque de turbulence. Je ne dis pas qu'il va créer des troubles, mais certains pourraient profiter de la situation », a répliqué le premier ministre. Le diplomate a malgré tout tenu des propos assez nuancés, estimant que des progrès ont été effectués par le pouvoir en matière de bonne gouvernance et d'Etat de droit. Selon Tribune, Éric Wong n'a pas manqué de faire allusion à la manœuvre jugée hypocrite du pouvoir, consistant à inviter le couple Ravalomanana à assister à la célébration de la fête de l'indépendance sans qu'aucune action concrète n'ait été conduite pour que l'ancien chef d'Etat puisse rentrer au pays et honorer cette invitation. Le chargé d'affaires a remercié chaleureusement Jean-Louis Robinson, candidat de la mouvance Ravalomanana à la présidentielle, pour s'être soumis au verdict des urnes, évitant au pays une nouvelle crise postélectorale. La nomination du nouvel ambassadeur américain, dont le poste est vacant depuis la crise, devrait intervenir dans le courant de l'année. La Gazette condamne les propos du diplomate, qui « s'est permis de s'immiscer dans les affaires malgaches tout en ressuscitant le faux débat sur l'article 20 de la feuille de route ».

**05/07 - Éric Wong : «** Les Américains ne s'intéressent pas à une base militaire à Madagascar ». L'idée avait fait l'objet de folles rumeurs du temps de Marc Ravalomanana. « Nous coopérons à travers la formation et l'appui aux militaires malgaches », affirme le chargé d'affaires. Une coopération axée sur le maintien de la paix et la protection du littoral contre la piraterie et le terrorisme. Les Etats-Unis prévoient d'équiper l'armée malgache en vedettes et navires garde-côtes. La protection du canal du Mozambique, route maritime des hydrocarbures et des porte-conteneurs, demeure une préoccupation majeure pour les alliances militaires occidentales.

17/07 - Les États-Unis ne veulent pas se mêler au processus de réconciliation nationale. « Nous n'avons pas de mots à dire là-dessus. Idem pour les autres partenaires de la Grande Ile. Les Américains n'ont pas à souffler aux Malgaches quoi faire pour mettre en œuvre cette réconciliation. Il est important que ce soit un processus malgache », déclare le conseiller en communication et aux affaires culturelles de l'ambassade. Il souligne toutefois le caractère prioritaire de la réconciliation nationale. « Nous devons nous rendre compte que le peuple malgache attend cette réconciliation. La meilleure solution vient du gouvernement, de la société civile, la population et les partis politiques », ajoute-t-il. Le conseiller admet que la démarche prendra du temps.

**07/07 - « Le CEDS, bastion du pouvoir »**, **titre L'Express**. Le centre d'études diplomatiques et stratégiques <sup>5</sup> a fêté ses 10 ans d'existence au cours d'une cérémonie présidée par le nonce apostolique. Le

\_

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> http://www.ceds-madagascar.com/

Présentation de Wikipédia : Le Centre d'études diplomatiques et stratégiques (CEDS) est une école doctorale internationale et un Think tank en diplomatie et relations internationales basée à Paris, appartenant au groupe EBS - European Business School de Paris. Le fondateur du CEDS positionné en tant que Graduate School est le P<sup>r</sup> Pascal Chaigneau, enseignant à HEC Paris, et à l'Université Paris Descartes, Conseiller du Commerce Extérieur de la République Française. Initialement non académique, le CEDS se spécialise dans la formation continue au niveau exécutif (*Executive Education*) de diplomates et d'officiers supérieurs, de hauts fonctionnaires ainsi que

quotidien note que de très nombreux hauts dirigeants du nouveau pouvoir ont suivi les cycles de formation organisés par cette institution. On les retrouve à tous les postes clés de l'appareil d'Etat. Le nonce apostolique, Eugène Martin Nugent, a mis l'accent sur le sens moral que doivent posséder ceux qui prétendent devenir décideurs. « Le CEDS a sa place dans la résolution de la crise », a-t-il affirmé, avant de brosser le portrait des dirigeants que le pays attend : « des responsables portés par une motivation moralement digne doivent pouvoir aider à orienter les esprits dans le vrai développement dont Madagascar et sa population ont urgemment besoin ». Solofo Rasoarahona, délégué général du CEDS, s'est vu remettre « la médaille de Saint Jean Paul II en signe de reconnaissance » pour « le trésor inestimable d'amour en vue du perfectionnement des connaissances des cadres supérieurs et de la fonction publique malgache », selon le nonce.

10/07 - Première réunion du groupe international de soutien pour Madagascar (GIS-M). Cette réunion a été l'occasion d'échanger sur les étapes franchies par le nouveau gouvernement, notamment la mise en œuvre des recommandations de la dernière réunion du GIC-M, tenue à Antananarivo le 28 mars, concernant les éléments pendants de la feuille de route et l'état d'élaboration du plan national de développement (PND) 2015-2019. Un comité de pilotage incluant les partenaires de Madagascar a été mis en place pour assurer le bon déroulement du processus de planification. Ce programme sera présenté en septembre 2014.

11/07 - Réunion du GIS-M: « mais de qui se moque-t-on? » titre La Nation, qui s'étonne que la ministre des affaires étrangères ait pu se targuer d'avoir informé les membres du GIS-M des « réalisations pertinentes du gouvernement en matière de réconciliation nationale, de retour des exilés politiques, de sécurité, de décentralisation, de lutte contre les différentes formes de trafics dont le trafic de bois de rose, et de la relance de la lettre de la politique foncière ». « De quelles 'réalisations pertinentes' parle-t-on? », s'interroge le quotidien, qui ne voit pour l'instant que de belles déclarations d'intention dans les propos des dirigeants, six mois après leur prise de fonction.

10/07 - « Le retour de Marc Ravalomanana n'est pas pour demain ; des tractations sont en cours entre l'UA, la SADC, l'Afrique du Sud et le gouvernement malgache », déclare l'ambassadeur d'Afrique du Sud en marge de la 1ère réunion du GIS-M. Personne n'est contre ce retour, affirme la ministre des affaires étrangères, Arisoa Lala Razafitrimo, cependant, aucune personne n'est au-dessus de la loi et n'est exonérée de poursuites judiciaires pour des allégations de crimes dont elle est accusée. La ministre ajoute que le gouvernement ne peut courir le risque de voir ce retour déboucher sur des troubles à l'ordre public. La représentante de l'UA déclare qu'une telle décision n'est pas de la compétence du GIS-M mais pour certains de ses membres ce retour sans condition pourrait constituer un préalable à l'appui de la communauté internationale à l'organisation des élections communales. En outre, la caisse de solidarité destinée à l'indemnisation des victimes des événements de 2002 et 2009 pourrait ne pas être abondée par les partenaires de la Grande lle tant que l'article 20 de la feuille de route ne serait pas appliqué.

11/07 - La vice-présidente de l'assemblée nationale, Me Hanitra Razafimanantsoa, estime que le risque de troubles est un prétexte fallacieux, à l'origine du blocage de la situation depuis plusieurs années. « Doit-on entrer dans une nouvelle crise? », se demande-t-elle. Elle affirme que Marc Ravalomanana doit pouvoir exercer son droit de recours à l'encontre d'un procès qu'elle juge expéditif et non conforme aux normes internationales.

15/07 - L'ambassadeur de France, François Goldblatt, à l'occasion de la célébration de la fête nationale française : « La mauvaise gouvernance ronge ce pays ». « Le démon qui est susceptible de ruiner nos efforts communs, la tentation qui est à même de maintenir la Grande Ile en queue de peloton des classements internationaux, c'est ce fléau de la mauvaise gouvernance qui, plus qu'ailleurs, ronge votre pays. (...) L'application à Madagascar du concept de bonne gouvernance ne sera salvatrice pour la Grande lle que si celle-ci est intégrée, jour après jour, dans les pratiques concrètes des décideurs, et cela avec une authentique conviction. Plus encore, la mise en place de politiques basées sur la bonne gouvernance conduira à une impasse, si cette mise en place est comprise comme n'impliquant d'efforts que de la part des seules autorités. Bien au contraire, la bonne gouvernance ne pourra produire ses effets bénéfiques, à l'échelle de la société malgache tout entière, que si chacun en fait un principe permanent de comportement, et cela à tous les étages de la vie politique et économique. Bien sûr, la lutte tous les trafics est indispensable. Je pense, nous pensons tous, de façon particulière, à la lutte contre le trafic de bois de rose. Les efforts en matière de lutte contre la corruption seront plus spécifiquement mesurés par la France et la communauté internationale à l'aune de ce qui sera fait sur ce dossier si brûlant. Mais il est faux, à cet égard, de penser que seule la grande corruption est ravageuse. La petite corruption, celle du coin de la rue, l'est tout autant, et, si Madagascar veut conserver une chance réelle de rattraper le temps perdu, votre pays devra impérativement se convaincre de la nécessité de mener une guerre totale, une guerre totale qui devra,

d'hommes d'affaires liés à la carrière diplomatique. Le CEDS est partenaire de l'École de guerre avec laquelle il dispense plusieurs enseignements conjoints.

sauf à laisser la Grande lle perpétuer le sentier de croissance insatisfaisant qu'elle a connu depuis 40 ans, se conclure par une éradication, à tous les niveaux de la société, de ce vice ravageur pour les relations économiques et sociales. (...) En guise de première priorité, terrassez la tentation de la corruption, et la prospérité économique ainsi rendue possible vous le revaudra au centuple. Madagascar peut et doit se mettre en mode constructif. La normalité retrouvée de la situation politique n'est pas une anomalie. Il n'y a pas de piège caché derrière le fonctionnement serein et régulier des institutions. Il n'est pas vrai qu'à une période de calme, doive succéder une période de bouleversement. Les crises passées ne portent pas en germe les prémisses des crises futures ».

Commentaire de L'Express: « Encore un coup de semonce d'un ambassadeur français. Ceux qui ont des urticaires chaque 14 juillet diront que c'est une nouvelle ingérence de la mère patrie, de l'ancienne puissance coloniale. Ceux qui ne croient plus à la capacité des Malgaches d'être maitres de leur destin applaudiront cette ingérence morale face à une inconscience généralisée, une démission collective, une gabegie nationale. (...) Goldblatt estime que Madagascar doit se convaincre d'une guerre totale contre ce vice ravageur pour les relations sociales et économiques qu'est la mauvaise gouvernance. Autrement dit se soucier de l'être et mettre de côté le paraître, entrer dans le vif du sujet et oublier dorénavant la langue de bois. Rose ou ébène, peu importe ». Pour le quotidien, le discours prononcé d'un ton professoral visait manifestement à recadre l'exécutif, au risque d'effrayer les investisseurs. Il a voulu pousser les décideurs à accélérer la cadence dans l'éradication de ce « vice ravageur », indiquant au passage que le temps n'est plus aux débats, notamment politiques, mais à l'action.

Hery Rajaonarimampianina est invité par son homologue français François Hollande aux festivités de célébration des 70 ans du débarquement le 15 août prochain.

Le premier ministre Kolo Roger n'a pas tari d'éloges envers la France, lors de la célébration du 14 juillet. D'entrée de jeu, le chef du gouvernement a déclaré que « le destin du pays est entre les mains de son peuple » mais pour cela, il compte sur le soutien de la communauté internationale en général et de la France en particulier. Le premier ministre a fait mention de l'existence « de liens très forts entre Madagascar et la France ». Tout en soulignant qu'il y a plus de 650 entreprises et filiales françaises implantées dans le pays, il a fait part de sa « déception » que la France soit à la quatrième place en termes d'investissements dans la Grande lle. « Une situation qui risque de se dégrader », a-t-il souligné, souhaitant ainsi que la France reprenne sa place d'antan, la première. « Beaucoup ont trouvé le premier ministre trop timoré et auraient souhaité le voir lever l'épée et pourfendre le laïus « insolent » de François Goldblatt. (...) Il aurait dû signifier que l'ère de la colonisation étant révolue, Madagascar est désormais maître de son destin et n'a pas de leçon ni de directive à recevoir de la France », écrit La Gazette.

17/07 - Julien Radanoara, professeur de relations internationales : « La communauté internationale risque de se rétracter » tant que le nouveau régime ne respectera pas ses engagements, notamment en matière de lutte contre la corruption, de bonne gouvernance et de respect et promotion de l'Etat de droit. Il déclare ne pas avoir été surpris de la teneur du discours de l'ambassadeur de France., « la France est consciente de la maladresse des nouvelles autorités », juge-t-il. Au-delà des discours officiels, un risque de rétractation des partenaires étrangers de Madagascar serait réel. La diplomatie tous azimuts que tente de déployer le régime risque de contrarier les intérêts français et de fragiliser les soutiens dont il bénéficie encore de la part de l'UE.

### **DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE**

17/07 - La loi portant institution de la commission nationale indépendante des droits de l'homme a été soumise à la HCC par le président de la République pour contrôle de constitutionnalité. La juridiction a censuré des articles qui conféraient à son président le rang de chef d'institution. Le juge constitutionnel rappelle également que « les immunités constituées par l'irresponsabilité et l'inviolabilité sont réservées aux députés et aux sénateurs ». Il considère toutefois que « la protection des opinions émises ou actes accomplis dans l'exercice du mandat et liés à la mission fait partie des libertés fondamentales prévues par l'article 10 de la Constitution et constitue un élément essentiel pour le bon fonctionnement et la crédibilité d'une commission des droits de l'homme ; que par contre, un membre de la commission ne peut bénéficier du privilège de l'inviolabilité avec l'exigence d'une autorisation préalable des membres de la commission pour toute poursuite, arrestation ou jugement ». La HCC exige que ses membres ne soient pas adhérents d'un parti politique.

# ► Education, droits des enfants, exploitation sexuelle, traite

**05/07 - L'embauche de 10 000 enseignants s'effectuera à partir de la prochaine rentrée**, après l'adoption de la loi de finances rectificative. 3 000 postes sont des remplacements numériques réservés aux

enseignants détenteurs au minimum d'une licence. Ils viendront remplacer les enseignants décédés ou partis en retraite. Les 7 000 autres sont destinés aux enseignants Fram des CEG et EPP; les premiers servis seront les enseignants qui ont suivi des stages de formation dispensés par l'Etat et ceux qui sont sortis de centres de formations. Tous doivent avoir bénéficié des subventions de l'Etat et de l'UNICEF. Le ministre de l'éducation ajoute que l'établissement des listes s'effectuera avec le concours du Bianco.

**01/07 - Le FMI tend la main au centre Akamasoa du père Pedro**. Georges Tsibouris, administrateur, a effectué une visite au centre destinée à prendre connaissance des réalisations du père Pedro. Pour cette année 2013-2014, 11 550 élèves sont scolarisés dans les écoles de l'association, de la crèche à la terminale. Une cinquantaine de jeunes sont en formation dans des ateliers de mécanique auto, d'ouvrage métallique et de menuiserie. Début 2012, une école hôtelière a été ouverte. D'après Marie-Odette Ravaoarivo présidente du réseau Akamasoa, « 20 000 personnes vivent et habitent actuellement autour des huit centres Akamasoa dont trois sont situés en province ». L'association a généré 3 000 emplois, dans les services (santé, éducation), l'exploitation de carrières, l'artisanat, l'agriculture, l'élevage, la construction. La ministre de la population, qui a participé à la visite, transmettra un rapport au gouvernement afin qu'il examine de quelle manière l'Etat pourrait apporter un appui à Akamasoa.

Madagascar dispose de lois protectrices des droits de l'enfant, mais peu, voire aucune, n'est appliquée, selon Pâquerette Ranaivo, présidente de la PFSCE (Plate-forme de la société civile pour l'Enfance). Elle interpelle l'État sur ce qui relève de ses responsabilités. Les associations regroupées au sein de cette plate-forme prennent en charge 13 000 enfants de la capitale. Créée en 2005, elle regroupe 29 associations et ONG nationales et internationales travaillant pour des enfants vulnérables et défavorisés. Elle agit pour développer les échanges de pratiques et pour élaborer des plaidoyers en faveur de la protection des enfants et du respect de leurs droits. Selon les statistiques du ministère de la population, 75% des enfants malgaches ne jouissent pas pleinement de leurs droits. Depuis quelques années, le nombre d'enfants errants ne cesse d'augmenter dans la capitale.

Les négociations entre le ministère de l'enseignement supérieur et les universités d'accueil des étudiants boursiers malgaches à l'extérieur se poursuivent. Ces contacts concernent les étudiants inscrits dans des universités chinoises, françaises et marocaines. Les frais d'inscription ne seraient plus envoyés directement aux étudiants mais aux universités respectives. Le ministère se penchera aussi sur le renvoi et le rapatriement des étudiants qui étudient clandestinement dans ces pays. « Il est temps de procéder à un assainissement », déclare le ministre.

**02/07 - Le consulat général de France refuse la transcription, sur les registres de l'état-civil français, des actes de naissance de nombreux enfants issus de familles franco-malgaches.** Le motif invoqué est le « *défaut de validité* » des actes de l'état civil malgaches qui sont présentés. Tous les dossiers ont été transmis par le consulat au tribunal de grande instance de Nantes qui a prononcé des refus entérinant l'avis consulaire. Les familles n'ont à aucun moment été sollicitées pour compléter les dossiers ou conseillées sur la façon de rendre leur dossier recevable. Depuis des années, ces enfants sont gravement lésés dans leurs droits à la scolarisation dans un établissement français. Les familles sont dans l'impossibilité de se rendre librement en France avec leurs enfants considérés comme étrangers et à qui les autorités consulaires refusent un visa. Un collectif des familles françaises victimes d'un refus de transcription a été créé et se mobilise.

01/07 - Les abus sexuels sur mineurs ne sont pas l'apanage des adultes. Des enfants deviennent des violeurs de nourrissons. L'hôpital universitaire de gynécologie et obstétrique de Befelatanana constate que des viols sont commis sur des enfants âgés de quelques mois par des enfants âgés d'à peine 12 ans. L'établissement enregistre en moyenne depuis 3 ans quatre cas de violence sexuelle par jour, allant de l'inceste au viol. « 575 abus sexuels ont été enregistrés en 2011 dans notre établissement. La même statistique a été enregistrée en 2012. En 2013, ce chiffre était de 501. Et cette année, de janvier à mai, 243 cas de violence sexuelle ont été répertoriés », relate un médecin. Les causes de cette progression des viols sont nombreuses, entre autres la banalisation des films pornographiques, l'étroitesse et la promiscuité des logements. La prolifération de la vente de drogue et d'alcool favorise aussi les abus sexuels. L'impunité constitue également un obstacle pour lutter contre ce fléau. « Sur 221 cas d'abus sexuels, 83 se sont terminés par un arrangement entre la famille de la victime et le présumé violeur. Tandis que 24 dossiers ont été classés sans suite au tribunal et auprès des forces de l'ordre. 40 suspects de viol ont obtenu une liberté provisoire », indique une assistante sociale. La pauvreté aggrave également cette impunité. Il faut payer entre 20 000 et parfois jusqu'à 120 000 Ar aux forces de l'ordre, pour arrêter un présumé violeur. Beaucoup de familles ne disposent pas de ces moyens. Certains parents ne veulent pas non plus perdre leur temps au tribunal, pour le suivi de l'affaire.

**08/07 - Une employée de maison ayant travaillé en Arabie Saoudite est rentrée au pays victime d'une maladie mentale**. Elle a été hospitalisée. Le syndicat des diplômés en travail social (SPDTS) a pris en charge tous les soins. Les ministres des affaires étrangères, de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme, de la fonction publique et des lois sociales, ainsi que le ministre de l'intérieur doivent se rencontrer pour mettre en place une stratégie afin d'assurer la protection des femmes expatriées.

11/07 - Arabie Saoudite : embauche de jeunes filles mineures. 14 personnes, dont un responsable d'agence de placement, trois mineures âgées de 15 à 17 ans, ainsi que deux intermédiaires, ont été appréhendées par la direction des renseignements et de contrôle de l'émigration et de l'immigration. Elles ont été prises en flagrant délit de fabrication de faux papiers. Les mineures, toutes originaires d'Andapa, auraient été recrutées par l'agence pour travailler en Arabie Saoudite. Etant donné que l'emploi des mineurs constitue une infraction grave, elles auraient payé chacune 400 000 Ar en supplément pour pouvoir être sélectionnées. Elles se sont vues délivrer de fausses pièces d'identité. Toutes ces personnes ont été déférées devant le parquet. Les deux intermédiaires ont été mis sous mandat de dépôt. Un employé de l'agence a également été écroué. Les trois jeunes filles mineures appréhendées avec des fausses cartes d'identité ont été placées dans un centre de redressement. 11 femmes ont par contre obtenu une liberté provisoire. « Le chef d'agence et d'autres responsables incriminés dans cette affaire sont actuellement recherchés », a indiqué le directeur des renseignements et du contrôle de l'immigration et de l'émigration du ministère de la sécurité publique. À l'entendre, c'est un véritable réseau qui doit être démantelé. Aussi les enquêteurs doivent encore remonter à la source, notamment dans la région Sava, pour identifier les responsables. Actuellement les travailleuses migrantes embarquent au port de Mahajanga pour rejoindre le Kenya afin de se rendre dans les pays du Golfe, via les Comores. Mais le passage par l'aéroport d'Ivato reste la voie classique. Le dernier rapport du département d'Etat américain pointait du doigt le manque d'effort du gouvernement de lutter contre ce fléau. « Malgré la nature généralisée de la corruption et des allégations de complicité de responsables gouvernementaux dans les cas de traite de personnes, le gouvernement n'a ni enquêté, ni poursuivi les responsables qui seraient les auteurs de tels crimes », soulignait-il, allant jusqu'à affirmer des « responsables publics», sont complices de ces méfaits. Un projet de décret relatif au projet national de lutte contre la traite des personnes est en cours de validation, selon le premier ministre.

25/07 - 14 personnes soupçonnées d'être impliquées dans le trafic d'être humain vers l'Arabie Saoudite, ont été arrêtées par la police nationale. 11 d'entre elles sont des femmes ayant demandé un visa de séjour pour ce pays du Golfe.

21/07 - Le représentant du BIT interpelle l'Etat sur la nécessité de ratifier la convention internationale sur les droits des travailleurs migrants pour lutter plus efficacement contre l'exploitation sexuelle et le travail forcé. Christian Ntsay note que « Madagascar n'a pas encore ratifié cette convention qui devrait pourtant aider à mettre en place un environnement propice pour les travailleurs migrants. Et il en est de même pour les Etats hôtes. Il existe donc un grand vide juridique entre Madagascar et les pays de destination des travailleurs malgaches. Ce qui a toujours permis de laisser le champ libre à tous les auteurs de ces mauvaises pratiques ». Il invite donc le pouvoir à ratifier ce texte et à faire pression sur les pays de destination, en leur imposant cette conditionnalité.

# Réconciliation nationale, justice, retour de Marc Ravalomanana

**07/07 - Raymond Ranjeva : «** La réconciliation ne signifie pas oubli de l'offense ou de l'injustice ». Le membre du conseil pontifical Justice et Paix a été invité à s'exprimer devant une assemblée à la paroisse internationale protestante d'Andohalo. Pour l'universitaire, la paix, la justice et la réconciliation ne sont toujours pas effectifs après les évènements qui ont secoué le pays durant 5 ans. Il a notamment rappelé le message délivré par Jean-Paul II, à l'occasion de la Journée mondiale de la Paix de 2002 : « Il n'y a pas de paix sans justice, il n'y a pas de justice sans pardon ». « Pourquoi cela ne marche pas à Madagascar alors que cela a marché dans d'autres pays ? », s'est-il interrogé, citant l'exemple de plusieurs pays africains.

**09/07 - «** L'attentisme des autorités laisse planer le doute quant à sa réelle intention sur le dossier de la réconciliation », titre L'Express. Le pasteur Paul Ramino, membre du CRM/FFM estime que les déclarations du chef de l'Etat ne sont pas accompagnées d'un plan concret de réconciliation nationale. Le CRM se propose de participer à son élaboration mais pour l'instant les demandes d'audience déposées auprès de la présidence n'ont pas obtenu de réponse positive. Le pessimisme gagne, face à l'attitude du président. « Ça devient de la publicité politique pour gagner la cote auprès de la population, d'une part, et pour gagner la confiance de nos partenaires économiques, d'autre part. Ses actes contredisent ses paroles », fustige un proche de Marc Ravalomanana. Une députée du Mapar estime quant à elle que le chef de l'État ne devrait même pas parler de réconciliation nationale, alors qu'il a trahi ses propres alliés politiques. Il y a deux types de réconciliation à effectuer à Madagascar, une purement politique et une autre économique,

estime Paul Ramino. Certes, il y a le CRM et le FFKM mais l'initiative de cette réconciliation nationale incombe au président Rajaonarimampianina, estime André Rasolo, professeur de sociologie politique, faisant référence à l'Afrique du Sud des années 90. Gert Johannes Grobler, ambassadeur sud-africain, a déclaré voici peu que l'Afrique du Sud était convaincue que pour se développer, il devrait y avoir une unité, une réconciliation nationale et un pardon. « Ces trois principes sont vitaux pour Madagascar », a-t-il ajouté. Autrement dit, la réconciliation nationale devrait être mise en œuvre avant toute initiative de développement. Le juriste Imbiky Anaclet estime que le pouvoir actuel se trouve « fragilisé » par son absence de mise en œuvre de la réconciliation nationale.

- « Il faut supprimer la commission de réconciliation nationale ! » (CRM/FFM), écrit Raphaël Jakoba, conseiller juridique<sup>6</sup>. Le pays traîne encore les stigmates de la crise politique supposée achevée avec l'avènement du nouveau régime. Cette CRM a été instituée par l'article 25 de la feuille de route. L'une de ses missions essentielles est de « guérir les blessures individuelles et collectives du passé en vue d'établir les saines fondations pour l'avenir de Madagascar ». A l'aune de ses trois ans d'existence, force est de constater qu'elle est inutile, estime-t-il. Elle a lamentablement échoué dans sa vocation première : réconcilier les Malgaches.
- « Tant que le problème de l'insécurité n'est pas résolu et que le fossé entre les riches et les pauvres continue de se creuser, il est inutile de parler de réconciliation ». Cette réflexion émane d'un participant à l'atelier de restitution de la « consultation de Maseru », une initiative née d'une réunion entre la Sadc et l'UA au Lesotho en septembre 2013. Les recommandations issues de cette rencontre tournaient autour de la mise en place de modalités de rapprochement entre les peuples de la région et l'amorce d'une synergie entre les acteurs de consolidation de la paix. L'atelier avait pour objectif d'examiner les différents points faisant obstacle à l'effectivité de la réconciliation dans la Grande IIe. Un participant a proposé une restructuration du CRM afin qu'il puisse disposer des moyens nécessaires pour mettre en œuvre une véritable réconciliation. Une idée que le Pnud soutien : selon son représentant, « ces recommandations tombent à point nommé vu le contexte de crise cyclique à Madagascar. (...) On espère qu'elles vont être approuvées par les acteurs nationaux ». La rencontre a permis de réunir des représentants des institutions étatiques, les membres du comité de la paix, du système des Nations unies et de la société civile. Ils ont tenté de dresser un état des lieux des mécanismes de promotion de la cohésion sociale, de tirer les lecons des expériences passées et de susciter une réflexion sur l'efficacité, la dynamisation et la pérennisation des structures engagées dans ce domaine. Selon Fatma Samoura, coordinatrice résidente du Pnud et des Nations unies, « l'objectif des échanges est de renforcer la paix issue des élections. S'il y a eu crise, c'est qu'il y avait un problème, c'est le moment ou jamais de le régler ». La diplomate indique que la situation actuelle est favorable au retour des investisseurs. Cela entraîne pourtant « des risques pour la paix » dans les pays vulnérables. « Il faut que les bienfaits de la paix n'engendrent pas de conflits. C'est avant l'arrivée massive des investisseurs que les bases d'une paix durable doivent être jetées », insiste-t-elle. Une des missions du comité à mettre en place sera de faire connaître aux Malgaches leurs droits et aux investisseurs leurs obligations. Il devra veiller à impliquer les dirigeants et tous les acteurs concernés dans le renforcement de la paix. Un comité provisoire a été mis en place. Il aura pour mission de préparer les termes de référence du comité définitif de suivi et d'évaluation des recommandations de la déclaration de Maseru et de la rencontre nationale de restitution.

11/07 - Le CRM lance une enquête nationale en vue de l'élaboration d'un plan de réconciliation. « La réconciliation se fait à l'échelle nationale. Il est nécessaire qu'ils [les quatre Chefs d'État] se pardonnent. Le peuple le souhaite, mais ça ne se fait pas obligatoirement par une rencontre physique. L'organisation d'un sommet à quatre n'est plus d'actualité », indique le général Charles Rabotoarison, président du FFM/CRM. La réalisation du sommet à quatre entre les anciens présidents, Zafy, Ratsiraka, Ravalomanana et Rajoelina symbolisait la forme de la réconciliation nationale prônée durant les cinq années de Transition. La question n'est plus d'actualité, estime-t-il. Il souligne que son institution est actuellement à pied d'œuvre pour mener des enquêtes au niveau des 22 régions. Les résultats serviront à l'élaboration d'un plan de réconciliation nationale. « Cela demande du temps, des années. Raison pour laquelle le mandat du FFM a été fixé à trois ans renouvelable », explique le général Rabotoarison. Le mois prochain, le FFM organisera un atelier au niveau de chaque région pour élaborer la synthèse des enquêtes effectuées. Quatre commissions composent le FFM : vérité et réconciliation, refondation de la nation, amnistie, indemnisation et réconciliation.

Les conséquences du « ni...ni ». « Sept mois après l'avènement de la IVème République, ni le dialogue malgacho-malgache devant aboutir au processus de réconciliation, ni le retour des exilés ne s'est concrétisé. Ce contexte explique en partie l'impression générale que le gouvernement est incapable

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Cf. Blog Justmad - <a href="http://p6.storage.canalblog.com/65/65/448497/97467507.pdf">http://p6.storage.canalblog.com/65/65/448497/97467507.pdf</a>

d'avancer », note André Rasolo de la CNOSC. « En effet, les élections présidentielles de 2013, fortement financées et soutenues par la communauté Internationale, se sont déroulées sans régler le conflit majeur entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana, qui sont à l'origine de la crise de 2009. Les candidats de substitution arrivés au 2ème tour (...) n'y peuvent rien. Au contraire, avec la tension actuelle entre le Mapar et le HVM, le conflit de 2009 se complique en devenant un conflit à trois après les élections. (...) Les élections de 2013, reconnues par les Malgaches et la communauté Internationale, n'ont pas tourné la page de la crise. De fait, les Malgaches, les électeurs, n'ont pas eu la possibilité de trancher le problème du président de la Transition et du président de la République contraint à quitter le pouvoir. À travers le 'ni...ni', le problème de fond de la Transition n'a pas été convenablement tranché. Les élections n'ont fait que le décaler. L'embarras et les tergiversations à aller vers la réconciliation entretiennent la fragilité des institutions de la IVème République. (...) Une IVème République aux institutions fragiles ne donne pas une image susceptible de rassurer les Malgaches et les investisseurs étrangers. L'opposition qui se cherche n'a pas non plus la prérogative de redescendre dans la rue pour déstabiliser le pouvoir ».

Chefs d'accusation maintenus contre Marc Ravalomanana. Noeline Ramanantenasoa, ministre de la justice, confirme que les chefs d'accusations portés à l'encontre de l'ancien président sont maintenus en dépit du changement de régime. Elle précise que l'enquête menée par la justice sud-africaine relative à l'affaire 7 février, dans laquelle l'ancien chef d'État est poursuivi pour crime contre l'humanité, se poursuit. Jusqu'à présent la justice sud-africaine n'a pas sollicité l'aide de la justice malgache.

**12/07 - Marc Ravalomanana se dit prêt à accepter un nouveau procès**. « *Je déclare officiellement et devant le peuple malgache que je n'ai pas peur de revenir à Madagascar et de me présenter devant une Cour apte à me juger* » a-t-il annoncé à ses partisans par téléphone depuis l'Afrique du Sud, soulignant qu'il a désigné Me Désiré Randrianarivelo<sup>7</sup> pour le représenter. Ces propos font suite à ceux de la ministre des affaires étrangères qui avait déclaré à propos de son retour « *nul n'est au-dessus des lois* ». Me Hanitra Razafimanantsoa, ancienne avocate de Marc Ravalomanana et députée élue dans la capitale, souligne que les voies de recours ne sont pas épuisées. La révision du procès constitue l'une des pistes que l'ancien président pourrait vouloir utiliser. Elle souligne que le procès n'était pas légal dans la mesure où les droits fondamentaux de l'accusé n'ont pas été respectés.

L'ancien chef de l'État a réitéré qu'il rejette le verdict de la justice de son pays qui le condamne aux travaux forcés à perpétuité. Selon les explications de son avocat, le procès n'a pas respecté la « justice équitable » : « il n'a pas assisté à ce procès et la cour qui a mené ce procès n'était pas habilitée à le faire », souligne-t-il. L'Express rappelle que Noeline Ramanantenasoa, ministre de la justice, et Arisoa Razafitrimo, ministre des affaires étrangères, qui déclarent s'opposer à toute révision du jugement, ont été parmi les victimes du régime Ravalomanana. Arisoa Razafitrimo figurait dans la longue liste des exilés politiques de la crise de 2002. Quant à Noeline Ramanantenasoa, son époux, Emilson, gouverneur de Fianarantsoa à l'époque de Didier Ratsiraka, avait effectué un séjour en prison sous le premier mandat de Marc Ravalomanana. Firiana Ranesa, magistrat en fonction, explique que juridiquement un procès ne peut pas être réorganisé. Certes, Marc Ravalomanana a été jugé par une cour criminelle ordinaire alors que, normalement, il aurait dû l'être par une haute cour de justice mais en l'absence de celle-ci, il n'y avait pas d'autre solution. C'est d'ailleurs la formule qui a été retenue à l'époque pour juger Pierrot Rajaonarivelo et consorts. Il admet cependant que « le cas de Ravalomanana est délicat étant donné que politique et justice y sont mélangées. Comme en politique rien n'est impossible, politiquement parlant et strictement, son procès pourrait être réorganisé ». Pour l'instant, les partisans de l'ancien président ne se sont pas encore mobilisés pour réclamer cette révision. De son côté, Me Désiré Randrianarivelo indique que la justice sud-africaine n'est pas habilitée à traiter le dossier : « Le lieu de fait et le domicile de toutes les parties ne permettent pas cette procédure. En outre, il n'y a aucun accord de coopération juridique entre l'Afrique du Sud et Madagascar ». Ce procès, dont le plaignant n'est autre que l'association des victimes des événements du 7 février, concerne des ressortissants malgaches pour un fait qui s'est produit à Madagascar.

Marc Ravalomanana a déposé une nouvelle demande de laisser passer pour rentrer à Madagascar. Son avocat, Me Désiré Randrianarivelo, détiendrait la copie du document déposé par son client à l'ambassade de Madagascar à Pretoria le 9 juillet. Jusqu'à présent sa démarche n'a reçu aucune suite. Pour *RFI*, à ce stade, deux questions se posent : est-ce que le gouvernement est au courant de cette demande de laissez-passer et que va-t-il répondre ? Est-ce que la justice est prête à accorder un nouveau procès à Marc Ravalomanana ? *Midi* revient sur les déclarations récentes de l'ambassadeur de l'Afrique du Sud, Gert Grobler, selon lesquelles ce ne sont pas les autorités malgaches qui interdisent le retour de l'ancien président mais la justice sud-africaine, en raison de l'enquête en cours sur les évènements du 7 février 2009.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Désiré Randrianarivelo a été procureur de la République et a eu en charge l'enquête sur l'incendie du Palais de la Reine. Il a été, par ailleurs, président du Syndicat des Magistrats (SMM). A titre de juriste, il a été intégré dans la délégation de la mouvance Ravalomanana lors des négociations de la transition qui se sont déroulées à Maputo, Addis-Abeba et Pretoria

- 18/07 Des informations erronées sur le passeport de Marc Ravalomanana ont été publiées sur le site du ministère des affaires étrangères. Elles affirmaient que l'exilé d'Afrique du Sud avait pu récupérer son passeport et que par conséquent il pouvait rentrer au pays. Joint par téléphone, le ministère a démenti. Tribune écrit : « Pour des observateurs avertis, ce faux communiqué pourrait être un ballon sonde, sinon une rumeur que l'on veut entretenir pour divertir l'opinion. Les problèmes économiques et sociaux étant ce qu'ils sont, difficiles à résoudre, il faut comme dans les régimes précédents, donner de quoi attirer l'attention et focaliser les discussions et commentaires. En tout cas, les partisans de Marc Ravalomanana ne s'émeuvent plus de ce genre de communiqué, vrai ou faux. Depuis quelques semaines, on ne parle que de Marc Ravalomanana, de son retour et de son parti ».
- 21/07 Dans une interview accordée à la presse sud-africaine, Marc Ravalomanana se plaint que son retour inconditionnel à Madagascar prévu dans la feuille de route ne soit toujours pas entériné. « Mon passeport m'a été retiré après que de fausses charges montées contre moi ont été déposées à la Justice sud-africaine et ni le SADC ni le nouveau président malgache ne semblent être concernés pour mettre en œuvre la feuille de route qui me donne le droit légal de retourner à Madagascar », déclare-t-il. Il se défend d'être à l'origine du piratage du site du ministère des affaires étrangères qui annonçait le déblocage du renouvellement de son passeport diplomatique. Face à ces critiques virulentes à l'encontre des autorités, Hanitra Razafimanantsoa relativise la situation. « Entre la mouvance Ravalomanana et le régime Rajaonarimampianina, rien n'a changé. On est toujours alliés », a-t-elle tenu à déclarer.
- 16/07 Une concertation entre les forces vives de la nation aura lieu le 25 juillet à l'initiative du comité pour la réconciliation nationale (CRN) de Zafy Albert. Toutes les entités concernées auraient déjà accepté l'invitation, y compris le chef de l'Etat et le président de l'assemblée nationale, selon *Midi*. Le CRN envisage d'organiser au mois d'août une rencontre au sommet entre les 4 anciens présidents. « Les chefs d'Eglises membres du FFKM ont déjà accepté de diriger ce sommet », laisse entendre Tabera Randriamanantsoa, secrétaire général du comité. En ce qui concerne le retour au pays de Marc Ravalomanana, il indique que des pourparlers entre les ministères de la justice sud-africain et malgache sont en cours, en vue de sa participation au sommet.
- 19/07 La ministre des affaires étrangères, Arisoa Razafitrimo, soutient que pour l'exécutif, « l'une des composantes majeures de la réconciliation est la réconciliation économique ». Une idée qui se traduit, selon ses explications, par « la satisfaction des besoins des 22 millions de Malgache, par le biais d'une répartition équitable des biens. (...) Et cela, bien sûr, s'accompagne des composantes politiques et sociétales ». Elle ajoute : « les bases de la réconciliation sont toutes là. (...) Le changement est en marche à Madagascar, ne l'entravez pas ». La question du sens et la portée du discours reste ouverte. Pour L'Express, il pourrait s'agir d'une fin de non-recevoir adressée à ceux qui qui n'ont de cesse de s'interroger sur le retour au pays de Marc Ravalomanana, en vertu de la réconciliation. Pour Gert Johannes Grobler, ambassadeur d'Afrique du Sud, dont le pays a connu l'un des meilleurs exemples de réconciliation nationale, « toutes les facettes de la réconciliation forment un tout ».

# ► Gouvernance, déclaration de patrimoine, Bianco

01/07 - L'exécutif reconnaît le manque cruel de bonne gouvernance dans la conduite des affaires de l'État. Le premier ministre a animé un séminaire gouvernemental ayant pour thème « la gouvernance et l'efficacité de l'État ». Dans une missive adressée aux participants, le chef de l'État a reconnu que « la crédibilité de nos institutions a été indubitablement entamée par l'enracinement de pratiques laxistes, voire indélicates ». Roger Kolo a admis que l'absence de confiance des citoyens envers l'Etat avait entrainé « la décroissance de l'autorité de l'État ». Une stratégie de bonne gouvernance sera définie pour chaque département ministériel. Deux autres séminaires sont programmés pour faire le point sur l'application des dispositions arrêtées. La transparence, l'efficience des actions, la redevabilité et la réactivité sont entre autres les standards qui ont servi de base de travail au séminaire. Le président du CSI a cependant indiqué qu'« il n'y a pas de critère d'évaluation » de l'effectivité des standards acceptés. « Chacun pose ses propres indicateurs par rapport aux manques constatés au sein de son département. (...) Il n'y a pas de sanction prévue. Chacun a ses propres moyens d'évaluation et doit être conscient de ses responsabilités s'il n'accomplit pas ses obligations », a soutenu le ministre de l'économie. Au-delà de la nécessité de reconquérir l'opinion publique, la bonne gouvernance est également un critère impératif requis par les bailleurs internationaux. Elle constitue une assurance de la sécurité de leur investissement. À entendre les participants, le chemin pourrait être ardu avant que ce concept ne soit effectif dans les rouages du système étatique, note L'Express. Sans illusion, le quotidien écrit encore : « L'organisation de tous ces rassemblements aussi inutiles qu'inefficaces constitue justement une illustration de la mauvaise gouvernance qui a miné le pays depuis 54 ans. La bonne gouvernance c'est d'abord une autodiscipline, une attitude, un leadership. Elle ne se réduit pas à la gestion des finances de l'Etat, des ressources nationales ou des aides étrangères. C'est une ligne de conduite imaginaire que l'État s'impose et que le président impose aussi bien à ses collaborateurs qu'à ses administrés. Le président constitue la locomotive de la bonne gouvernance. (...) Les wagons ne font que suivre le sillon tracé par la locomotive. (...) De l'autorité du président naît celle de l'État. L'inverse est aussi vrai. (...) C'est déjà bien que les membres du gouvernement reconnaissent leurs lacunes et s'efforcent de les combler à travers ce séminaire, mais il est clair qu'il y a encore loin de la coupe aux lèvres. On peut se contenter pour le moment du 'beaume' gouvernance ».

22/07 - André Rasolo : « Le régime doit donner des signes de sa volonté d'instaurer la bonne gouvernance ». Il déclare notamment : « Nous avons un président de la République élu, accepté par les Malgaches et reconnu par la communauté internationale. C'est un changement essentiel. Ce retour à l'ordre constitutionnel exige le retour à des pratiques administratives et judiciaires conformes au fonctionnement d'un état de droit. On peut comprendre qu'il est impossible d'effacer en sept mois les séquelles de la Transition, mais le nouveau régime doit donner des signes visibles de sa volonté d'instaurer la bonne gouvernance. Nous sommes sortis d'un pouvoir anticonstitutionnel. Les nouvelles institutions que nous mettons en place portent en elles le germe de la fragilité. Le conflit majeur entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana continue de bloquer la société. Il est temps de trouver des solutions équitables et durables à ce conflit et de mettre fin à la fragilité de nos institutions. Autrement, la relance du développement ne démarrera pas. (...) Suite aux crises de 2002 et de 2009, des blessures et des sentiments d'hostilité entre des catégories des malgaches restent encore profonds. Nous ne pouvons pas nous cantonner aux aspects d'ordre juridique pour débloquer les situations. Ce traumatisme social ne se guérit que par le pardon et la réconciliation. Allons vers une réconciliation qui réconcilie vraiment. Au président de la République, garant de l'unité nationale, de prendre l'initiative de la réconciliation nationale. Des entités telles que le FFKM, les autorités traditionnelles et la société civile sont prêts à l'aider pour réussir cette démarche nécessaire au renforcement de la cohésion sociale et de la stabilité politique ».

**01/07 - La famille Rajaonarimampianina dispose d'une Mercedes S500 pour les besoins de ses enfants**, affirme La Gazette, qui s'interroge : « a-t-elle été acquise par l'Etat pour la famille présidentielle ou est-ce un cadeau d'un homme d'affaires ? On se souvient en effet que Hery Rajaonarimampianina, alors candidat à la présidentielle, avait reçu sa Toyota V8 blindée des mains de Jean-Pierre Laisoa dit Jaovato. Ce multimilliardaire, devenu parlementaire, est l'un des principaux soutiens du candidat HVM dans la partie Nord-Est de la Grande Ile. Hery Rajaonarimampianina s'est, en fait, tourné vers Jaovato lorsque Andry Rajoelina a mis fin à son soutien financier à la campagne du HVM. Et ce, à la suite d'un différend entre l'expatron de la Transition et son ex-ministre des finances sur la conduite de la campagne électorale ».

02/07 - L'ancien ministre de l'éducation nationale de la Transition, Julien Razafimanazato, ainsi que 34 autres personnes, ont été déférés au parquet pour détournement de 4 milliards Ar. Parmi les mis en examen, le directeur général d'une société de fabrication de matériels pédagogiques ainsi que plusieurs responsables du ministère. L'affaire a été découverte par l'inspection générale de l'État. Des dépenses suspectes avaient été découvertes, notamment des dépenses en carburants et en travaux divers mais qui étaient à l'avantage d'un groupe de personnes. L'enquête a duré plus de 20 mois. L'ex-candidat à la présidentielle a tenu une conférence de presse pour expliquer que les fonds avaient été utilisés pour imprimer des copies d'examens.

05/07 - Le premier ministre Roger Kolo fait part de sa volonté de s'attaquer de front à la corruption qui mine le pays, regrettant que 40% du budget de l'Etat disparaissent dans la nature. « C'est inacceptable. D'où la nécessité de trouver une solution sérieuse à ce problème », a-t-il tonné. « Le Bianco, créé en 2004, sera restructuré et la deuxième stratégie nationale de lutte contre la corruption devrait être adoptée prochainement », ajoute-t-il, Selon la loi de finances 2014, les dépenses de l'Etat doivent atteindre 940 millions d'euros.

Des économistes considèrent que le chiffre avancé par le premier ministre est surestimé. « Si le chef du gouvernement a fait cette affirmation, c'est qu'il a des sources fiables. Néanmoins, et personnellement, le chiffre de 40% détournés me parait trop élevé », déclare Rado Ratobisaona. Hugues Rajaonson partage le même avis. Un analyste estime que « les propos du premier ministre pourraient être un discours à visée politique ». Il est probable aussi que les « réaffectations de crédit » entrent pour beaucoup dans la statistique avancée. Ce procédé est parfois « un mal nécessaire » dans la gestion des fonds publics. « Étant donné l'utilisation précise d'une somme prévue dans le budget de l'État, l'on peut parler de détournement en la réaffectant à une autre », concède un analyste. Rado Ratobisaona affirme qu'en principe « cette pratique est interdite, car elle déroge au principe de non-compensation » mais il concède qu'en « situation d'exception, et si elle est justifiée », la pratique peut être tolérée. Le régime de Transition l'aurait largement utilisée « afin de répondre à des critères politiques ».

**05/07 - Des chefs de région impliqués dans le détournement des indemnités des chefs fokontany**. Le ministre Olivier Solonandrasana a fait savoir qu'il ouvrira une enquête et que les coupables seront punis de

manière exemplaire. Certains chefs fokontany n'ont pas perçu leur indemnité de fonction depuis plus de 6 mois.

- **08/07 Concours administratifs sous contrôle du Bianco**. La corruption et les fraudes dans les concours organisés pour le recrutement des fonctionnaires sont devenues monnaie courante. Ceux qui envient ces postes payent souvent chers. Pour éradiquer ce phénomène, une convention de partenariat a été signée entre le ministère de la fonction publique, le Bianco et les grandes écoles comme l'ENAM et l'ENMG formant des hauts cadres de l'Etat. Par ailleurs, le ministère procédera au contrôle des établissements privés, dont le nombre explose, afin que les diplômes qu'ils délivrent soient exempts de toute corruption. Le directeur général du Bianco affirme que jusqu'en 2013 les candidats à l'ENMG devaient verser un « *pot de vin* » de 40 millions Ar pour intégrer l'école. Mais certains d'entre eux ont dû être renvoyés pour niveau insuffisant.
- 11/07 D'après le premier conseiller de l'ambassade de France, Jérôme Bresson, la corruption et l'insécurité juridique font partie des facteurs principaux qui empêchent encore les investisseurs internationaux à venir dans la Grande IIe. Face à cette déclaration, la ministre de la justice, Noeline Ramanantsoa, a voulu être rassurante en indiquant que des efforts sont aujourd'hui menés pour la modernisation du droit des affaires. La Convention des Nations unies de 1980 sur la vente internationale de marchandises est en cours de ratification. La loi sur la cybercriminalité a été adoptée tandis que les lois sur le commerce électronique, la protection des données à caractère personnel et la signature électronique seront prochainement examinées en conseil de gouvernement. « Je suis consciente que la justice doit participer incessamment au développement de Madagascar. C'est pour cette raison que nous nous battons pour que les textes soient respectés. Pour ce faire, nous nous engageons à une meilleure transparence et des magistrats ont suivi des formations pour une meilleure maîtrise du droit des affaires », confie-t-elle. Elle souligne qu'en cas de corruption les magistrats peuvent être poursuivis devant le CSM.
- 17/07 Les subventions des enseignants Fram des régions Vatovavy-Fitovinany et Atsimo Atsinanana ont été détournées dans une agence de microfinance. Il s'agit des subventions destinées à payés pour les arriérés des quatre derniers mois, subventions prises en charge par les bailleurs de fonds partenaires du ministère de l'éducation nationale.
- **01/07 -** Le Bianco enverra un « *rappel pour mobiliser* » les responsables étatiques et administratifs devant effectuer une déclaration de patrimoine. Seul le chef de l'Etat et deux ministres se sont soumis à cette obligation. Le premier ministre Roger Kolo n'a pas encore déposé la sienne, bien qu'il ait rappelé cette obligation urgente à son équipe. L'ensemble des personnalités assujetties à cette obligation disposent de trois mois pour se mettre en règle. L'obligation, qui concerne également les conjoints et enfants mineurs, doit être renouvelée chaque année et durant les deux ans qui suivent la cessation de fonctions. La période de trois mois écoulée, les personnes assujetties bénéficient encore d'un délai de deux mois après un rappel par voie extrajudiciaire. Ce délai dépassé, le contrevenant est puni d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans et d'une amende de 10 millions à 40 millions Ar. Presque cinq mois après leur prise de fonction, aucun député n'y a encore procédé à cette déclaration. « La déclaration de patrimoine auprès du Bianco n'est pas indiquée dans la Constitution », a répliqué Christian Razafimahatratra, député indépendant, membre du groupe parlementaire HVM. Selon le Bianco seuls 1/4 des hauts fonctionnaires ont pour l'instant rempli cette obligation.
- **12/07 14 membres du gouvernement sur 21 ont déposé leur déclaration de patrimoine au Bianco.** Le premier ministre Kolo Roger s'est soumis également à cette obligation. Le délai imparti pour cette formalité expire le 18 juillet. Le Bianco s'efforce encore d'obtenir la déclaration de tous les hauts fonctionnaires des ministères et affirme que la loi sera appliquée à tous les récalcitrants.
- A la date butoir du 18 juillet, tous les ministres se sont finalement pliés à l'obligation, « une première à Madagascar depuis l'effectivité du décret », note Midi.
- **04/07 Les députés révisent en leur faveur la déclaration de patrimoine**. L'assemblée nationale a adopté la proposition d'amendements à l'ordonnance relative au fonctionnement et au règlement de leur institution. Ils ne seront plus obligés de déclarer toutes leurs sources de revenus et ne sont plus astreints à déclarer les origines des biens acquis dans les 5 ans précédant leur élection. Ils ne remettront pas de déclaration de patrimoine auprès de la direction des impôts pour contrôle et suivi. En outre, ils ne sont plus menacés de déchéance s'ils s'abstiennent de remplir cette formalité. Comme les autres membres d'institutions de la République, la déclaration de patrimoine des parlementaires est dorénavant soumise à l'article 41 de la Constitution. Pas moins de 18 articles ont été supprimés et retouchés. Cette proposition d'amendement à l'ordonnance portant loi organique a été adoptée à l'unanimité. Le gouvernement avait demandé 15 jours supplémentaires pour examiner la proposition, l'assemblée ne lui a pas accordé ce délai, voulant conclure sur cette affaire sensible avant la fin de la session ordinaire. L'ordonnance avait soulevé une vive tension entre l'exécutif et les parlementaires qui accusaient le pouvoir de s'immiscer dans leurs

affaires internes. Le gouvernement semble avoir voulu enterrer la hache de guerre en ne réagissant pas aux propositions d'amendement.

- 03/07 Tananews rappelle que le Bianco n'est pas en mesure de contrôler la véracité des déclarations déposées sous pli fermé : elles ne peuvent être ouvertes qu'en cas de suspicion ou de plainte d'enrichissement illicite. Le nouveau directeur du Bianco rejoint l'opinion de son prédécesseur sur la nécessité d'une révision du cadre légal qui régit les activités de l'organe. Il évoque également la nécessité d'une plus grande indépendance financière et administrative, rejoignant l'avis émis par la Banque mondiale. Le SeFaFi écrit dans son dernier communiqué : « Le président a fait une priorité de la lutte contre la corruption. Mais le Bianco, dont le directeur général est nommé par le président de la République, pourrait-il un jour mener ses investigations au sommet du pouvoir ? »
- **09/07 «** *Déclaration de patrimoine : 5 300 sur les 8 000 concernés ne l'ont pas faite* », titre *La Gazette.* D'après un décret d'octobre 2004, sont concernés les hautes personnalités politiques, les hauts fonctionnaires, le premier ministre et les membres du gouvernement, les sénateurs et députés, les membres de la HCC, les gouverneurs des provinces, les chefs de région et les maires, les magistrats, les fonctionnaires occupant des postes de niveau égal ou supérieur à celui de directeur de ministère, les inspecteurs des domaines, du Trésor public, des impôts et des finances, les chefs de formation militaire, les inspecteurs de l'inspection générale de l'Etat, de l'inspection générale de l'armée et de l'inspection générale de la gendarmerie. Toute personne exerçant les fonctions d'officier de police économique ou judiciaire est également tenue de déclarer son patrimoine. Si l'effort du Bianco est louable, les méthodes pour contourner l'obligation abondent, comme la création d'entreprises au nom d'autres personnes.
- 17/07 Les membres du gouvernement se sont succédé pour faire leur déclaration de patrimoine au Bianco, alors que la Constitution prévoit qu'elle se fasse à la HCC. Un membre du gouvernement soutient que la démarche auprès de la HCC ne serait que symbolique, étant donné que c'est le Bianco qui a le pouvoir d'interpellation des récalcitrants. Du côté de la HCC, Jean-Éric Rakotoarisoa, juge constitutionnel, concède qu'il n'y a pas de cohésion entre les dispositions juridiques mais il ajoute : « Nous voulons mettre en place un État de droit, le respect de la Constitution devrait en être la première étape ». En l'absence d'éclaircissement, probablement, le Bianco continue d'œuvrer en se référant à la loi sur la lutte contre la corruption de 2004. « Pour qu'il n'y ait plus de confusion, il suffirait d'adopter un texte d'application de la disposition constitutionnelle », suggéré le Jean-Éric Rakotoarisoa. Parmi les membres de l'assemblée nationale, un seul a fait état de ses biens auprès de la HCC, et aucun pour l'instant auprès du Bianco. Hery Rajaonarimampianina n'a pas encore déposé de déclaration.
- 18/07 Le SeFaFi écrit dans son dernier communiqué: « à quoi bon tout ce tapage médiatique, sachant que ces déclarations sont interdites de publication ? Cela revient à signifier au citoyen qu'il n'a rien à connaître de la fortune de ses dirigeants, même lorsque la rapidité et l'ampleur de certains enrichissements ne peuvent se justifier par un travail honnête et conforme aux exigences de la loi. De même, la propension à faire profiter les membres de sa famille des avantages que donne le pouvoir contredit les meilleurs discours sur la transparence. Qu'il s'agisse de la nomination de parents à des postes pour lesquels ils n'ont pas la compétence requise, ou de faire profiter des membres de sa grande famille de privilèges tels que des voyages à l'étranger, ce sont là autant d'actes répréhensibles de népotisme. Pour un responsable d'État, faire passer les intérêts familiaux ou ethniques avant ceux de la nation témoigne d'un manque total du sens de l'intérêt général. Ce fléau, reconnaissons-le, est profondément incrusté dans nos pratiques sociales, dans le secteur public comme dans le privé, et à tous les échelons de la hiérarchie. N'est-ce pas une raison suffisante pour que nos dirigeants soient irréprochables de ce point de vue, et donnent le bon exemple ? »
- **19/07 Des responsables de quatre ministères de l'ancien régime transitoire sont dans le collimateur du Samifin**. Ces quatre ministères ont été le théâtre d'infractions relatives à la passation de marchés publics, souligne Jean-Claude Razaranaina, directeur général. « *Nous avons reçu des déclarations d'opérations suspectes contre ces individus* », a souligne-t-il. Des investigations sont en cours et des têtes bien connues de la période de la transition, classées dans la liste des personnes politiquement exposées, sont soupçonnées. Ces responsables soupçonnés ont utilisé des faux documents à plusieurs reprises et ont exercé des actes de favoritisme. Certains membres ont créé une entreprise fictive afin de pouvoir respecter les formalités de dépôt de dossiers d'appel d'offres. L'offre attribuée, l'individu qui signe le contrat n'est pas forcement la destination finale du montant alloué par le ministère concerné. Les enquêtes s'avèrent particulièrement difficiles à conduire d'autant plus que « *l'opération pour l'obtention des marchés publics s'effectue en toute confidence entre le corrupteur et le corrompu »*, fait-on remarquer. Le montant de fonds illicites suspectés s'élèverait à près de 4 milliards Ar sur 5 ans.

Le Samifin recommande la prudence par rapport à l'introduction de capitaux dans le pays. « L'introduction de capitaux importants d'origine criminelle dans le circuit financier règlementé fournit des moyens et des capacités réels pour les criminels de détenir des pouvoirs qui pourraient supplanter l'Etat dans le cadre de la régulation de l'économie nationale », lit-on dans un communiqué. Cela pourrait compromettre les initiatives de développement et de relance économique. D'où la nécessité de mettre en place un dispositif anti-blanchiment. Les activités de promotion immobilière occupent la première place en tant qu'affaires où l'on suspecte des fonds illicites. Le « mobile banking » est pointé du doigt comme un des moyens servant à blanchir de l'argent sale.

Selon le Samifin, Madagascar est en phase de devenir une plaque tournante des trafics de drogue dans la zone de l'océan Indien, notamment de Madagascar vers Maurice. Nombreux sont les passeurs, dont des femmes de nationalité malgache et/ou indopakistanaise, qui ont été interpellés par les autorités mauriciennes. Nosy-Be risque notamment de devenir la plaque tournante du blanchiment des produits de ceux-ci et de la piraterie. La région de Sambirano est réputée héberger une production illicite de ces drogues. Le Samifin recommande le contrôle rigoureux des trafics maritimes dans cette région, l'éradication des changes informels à Nosy Be. Il importe aussi d'améliorer le contrôle d'identité des étrangers et le renforcement de la vigilance en matière d'octroi de visas.

21/07 - Le Samifin, a ouvert une enquête sur l' « utilisation illégale des forces armées » à des fins lucratives. Des militaires de la marine nationale, avec leurs armements, embarquent à bord des navires marchands qui traversent la partie sud de l'océan Indien afin de repousser d'éventuelles tentatives d'attaques de pirates. Ils quittent la Grande Ile par les airs pour rejoindre l'Afrique du Sud où ils embarquent à bord du bateau « client ». Cette équipe de protection embarquée malgache escorte le navire marchand jusqu'à certain point de l'océan Indien avant de rejoindre ses quartiers. Elle dispose des autorisations nécessaires. En revanche, des transactions financières suspectes ont été effectuées sur les comptes bancaires d'une association relevant du ministère des transports et d'un officier supérieur de la marine nationale de la cellule anti-piraterie maritime. « Comme ils sont armés, ceux qui, en principe, devraient lutter contre la piraterie pourraient être tentés de 'collaborer' avec les pirates », s'inquiète Ma-TV. Le Samifin suggère la réglementation de l'accompagnement des bateaux de passage dans l'océan Indien et dans le canal de Mozambique.

19/07 - Deux militaires qui convoyaient 155 sacs de cannabis ont été arrêtés à lhosy. Ce coup de filet sans précédent a provoqué de vives tensions entre les forces de police du district et celles de la gendarmerie. 44 sacs ont été stockés au commissariat local, les 111 autres et le camion sont entre les mains des gendarmes. Ces derniers soupçonnent des policiers d'être compromis dans ces trafics.

# Lutte contre l'insécurité, opération « coup d'arrêt »

**01/07 - A Toamasina, les ressortissants indiens, chinois et français sont régulièrement exposés à des rapts et enlèvement assortis de demandes de fortes rançons**. La dernière victime en date est le jeune fils d'un grand commerçant, dont on n'a plus de nouvelles depuis sa disparition, il y a une semaine. Toutes les communautés étrangères s'inquiètent de cette recrudescence des enlèvements. L'année dernière, les forces de l'ordre ont pu démanteler un réseau de kidnappeurs dont les photos avaient été publiées dans la presse. On ignore s'ils ont été condamnés et mis en prison. Selon certaines informations, le réseau serait de nouveau opérationnel. « Beaucoup de personnes, ici, connaissent les bandits qui semblent absolument intouchables et qui sortent de prison sitôt condamnés », déplore un observateur.

« Effets pervers de l'opération 'coup d'arrêt' : les éleveurs obligés de payer des rançons aux forces de l'ordre », titre La Nation. Certains d'entre eux profitent de la situation et abusent de leur autorité sur les marchés aux bestiaux. Sous prétexte de sécuriser les sites, ils rançonneraient les éleveurs et les menaceraient de poursuites en cas de refus. Les témoins de tels comportements existeraient mais refuseraient de témoigner par crainte de représailles. Scandalisés par ces abus, certains notables ont rapporté les faits à un officier commandant le groupe d'intervention et au chef de district, mais sans succès. Les députés issus de ces « zones rouges » sont étonnement silencieux. L'opération « coup d'arrêt » semble se dérouler sans contrôle des autorités publiques. Les troupes dépêchées dans le Sud ne reçoivent que 10 000 Ar par jour, au lieu des 50 000 prévus. Une situation qui les pousse à racketter les populations et à exiger une contrepartie financière lorsque des zébus volés sont restitués à leur propriétaire, constate Tananews. Les responsables de la gendarmerie ont mis le gouvernement face à ses responsabilités. Le déploient des 1 000 éléments mobilisés pour l'opération est démesuré par rapport au budget alloué, conclut le site.

08/07 - Le financement de l'opération « coup d'arrêt » serait 90 fois inférieur que celui consacré inutilement à la construction des hôpitaux « manara-penitra », vitrine du régime de Transition,

dénonce *La Gazette*. Le financement de ces travaux a été théoriquement financé par les 100 millions de dollars versés par la compagnie minière chinoise Wisco en 2010. Seuls 12 millions sur ce montant ont été investis dans la protection sociale, notamment dans les « *tsena mora* », si l'on se réfère aux données de la Banque mondiale. L'indemnité journalière des éléments des forces de l'ordre est de 10 000 Ar. Et ils sont entre 800 et 1000 à être déployés. Cette indemnité est certes plus élevée que le revenu quotidien des classes populaires qui ne dépasse pas les 2 000 Ar. Mais l'opération comporte des risques élevés et oblige les forces de l'ordre de quitter leur foyer, à effectuer d'harassantes marches en pleine brousse, dans des lieux isolés, hostiles et dangereux... L'indemnité accordée est loin d'être à la hauteur de la mission.

**01/07 - Sous la houlette du célébrissime Revovoka, une centaine de dahalo intouchables répand la terreur à Mandoto**. Les éléments de la 109ème compagnie et des hommes de l'académie militaire d'Antsirabe ont bravé la mort début juin en traquant le bandit notoire et ses acolytes dans des zones montagneuses difficiles d'accès. Des tracts ont été diffusés accusant les hommes de la 109ème compagnie de mener des opérations illégales et d'empiéter sur les compétences de la gendarmerie. Revovoka et ses complices sont accusés d'avoir monté cette opération de communication pour discréditer les forces de l'ordre. « Des personnes qui ont à gagner dans les vols de zébu, veulent consigner dans leur camp les militaires de la 109ème compagnie, pour que les dahalo puissent régner en maître sans être inquiétés », affirme le chef de district.

**04/07 - Cinq villages de dahalo neutralisés dans la région lhorombe**. 51 gendarmes prêts à engager le combat ont pénétré dans deux villages de redoutables hors la loi dans le district d'lakora. « *Après plusieurs jours de marche, nous avons atteint Agnezandava I et II, Andogy, Anketsihetsy et Begogo* », rapporte le capitaine qui a pris les commandes de l'opération. Il a fallu à ses troupes gravir des montagnes et traverser en pirogue ou à gué au moins cinq cours d'eau. Alors que quasiment personne ne passe dans cette zone sans se faire attaquer, les dahalo qui la contrôlent avaient abandonné leurs villages aux forces de l'ordre. « *En principe, tout campement de dahalo doit être détruit. Cette fois-ci, il s'agissait bel et bien de villages habités également pas des femmes et des enfants. Nos hommes ont reçu l'ordre de ne pas les incendier », a rassuré le général Paza, secrétaire d'État chargé de la gendarmerie. L'arrestation de deux délégués communaux, compromis dans des affaires de trafic de bovidés constituait également l'une des missions du détachement. L'objectif a été atteint. L'opération « coup d'arrêt », prévue pour durer un mois, sera prolongée de 10 jours. « Le gouvernement est en train de mettre en œuvre des dispositions pérennes. Toutes les parties prenantes dans la sécurité devraient y prendre part », insiste le secrétaire d'État chargé de la gendarmerie.* 

**05/07 - L'insécurité à Amboasary Sud s'estompe, selon la députée, Angèle Solange, élue du district.** Les habitants qui ont fui leurs villages ont commencé à rentrer chez eux, accompagnés par les forces de l'ordre. Grâce à l'opération « *coup d'arrêt* », l'ordre est rétabli mais les habitants souhaitent que l'initiative se poursuive encore pendant un mois. Le secrétaire d'Etat à la gendarmerie, le général Paza, confirme les résultats de l'opération. Les principales pièces du réseau de blanchiment des zébus volés ont été démantelées, des délégués administratifs et des vétérinaires ont été interpellés et mis en examen. La députée explique qu'un forum intercommunal est cependant utile pour consolider cette paix.

**08/07 - Un arsenal de «** *fusils à baïonnettes* » entre les mains des dahalo entre Betroka et Beraketa. Les saisies d'armes se multiplient depuis le lancement de l'opération « *coup d'arrêt* ». Faits à partir de vulgaire matériel de plomberie, les fusils d'assaut, calibrés à 12 mm, sont très répandus dans le croissant rouge de l'insécurité. Les bandes qui les détiennent plongent dans la terreur les villages de cette chaîne montagneuse. Pratiquant le combat au corps à corps, les dahalo défient les forces de gendarmerie engagées à leur poursuite. Les villageois terrorisés n'hésitent plus à se faire justice et à lyncher leurs agresseurs.

Deux cents bandits sèment la terreur à Amboasary-Sud. Sous les ordres des dénommés Tsimifosa et de Rebagna, deux bandes de dahalo super-équipées ont contraint les gendarmes à utiliser des grenades offensives. Leur fief aurait été localisé. Ils se terrent avec leurs troupes dans une zone inaccessible.

**09/07 - Coup de force de 32 éléments de la gendarmerie à 90 km d'Amboasary-Sud.** Fusil Baïkal chargé en main, trois bandits sont tombés sous les balles des gendarmes qui ont bravé la mort dans cette opération. Ils avaient tendu un guet-apens aux éléments de l'opération « *coup d'arrêt* » qui progressaient avec lenteur dans leur repaire. 10 comparses armés se sont repliés dans les champs de cactus. En inspectant les caches des assaillants, les forces de l'ordre sont tombées sur des objets de valeur dérobés dans le village d'Andranondambo lorsqu'il a été mis à feu et à sang par 500 dahalo armés, le 8 mai. *Le Daily* signale que plusieurs maires ont été accusés de complicité avec les dahalo. L'un d'entre eux est décédé, deux autres ont été blessés par les forces de l'ordre, d'autres sont en fuite.

10/07 - Un prêtre catholique et trois élèves pris en otage par des dahalo dans une paroisse proche d'Antsirabe. Trois personnes ont été tuées, la paroisse et des habitations saccagées. Les otages ont été libérés deux jours plus tard.

11/07 - Opération « coup d'arrêt » : « la libération de l'Androy sur la bonne voie », titre La Nation., qui fait l'éloge d'un certain capitaine Faneva « qui a su allier la dissuasion avec la participation populaire pour éradiquer l'insécurité ». Il resterait encore quelques poches de résistance « mais dans l'ensemble, toute la région de l'Androy commence à revivre dans la stabilité et sans crainte ». Avec la mise en place de contrôles des déplacements de populations, il est devenu difficile pour les individus liés au banditisme rural de se mouvoir sans être repérés et interpellés. La seule hantise des paysans et des éleveurs, c'est la possibilité pour les malfaiteurs de revenir sur leur territoire de chasse pour exercer des représailles lorsque le capitaine Faneva et son équipe auront quitté les lieux après avoir accomplie leur mission. L'optimisme de La Nation n'est pas partagé par Le Daily qui met en doute la légalité des opérations menées et dénonce des « bavures ». Certains maires se sont réfugiés à Amboasary Sud et craignent de revenir dans leur commune. L'ancien chef de région de l'Anosy, Guy Venance, se demande s'il n'y a pas d'autres solutions pour éradiquer l'insécurité.

Le bilan réalisé le 17 juillet, au terme de la campagne, fait état de 89 dahalo tués et de 69 dahalo arrêtés. 1038 des 1500 zébus volés ont été restitués à leurs propriétaires. La gendarmerie demande la prolongation de l'opération dans certains secteurs du Moyen-Ouest. Pour le SeFaFi, ces 89 morts relèvent plus « d'exécutions sommaires que du rétablissement de l'ordre ».

Vindicte populaire : le maire d'une commune du district d'Antsirabe écroué. Incitation à la rébellion, tentative d'assassinat et destruction de biens d'autrui. Tels ont été les chefs d'inculpation des 26 personnes mises sous mandat de dépôt après une tentative de vindicte populaire. Le maire de la commune et le chef fokontany, ainsi que d'autres personnes impliquées dans cette affaire, ont été emprisonnés. Le suspect du vol de bovidés a également été écroué, a relaté le colonel Rakotoarisoa, directeur de la sécurité et du renseignement de la gendarmerie nationale. L'épilogue de cette affaire est perçu comme un signe fort lancé par les autorités après la succession de tentatives de vindicte populaire durant la période de Transition, entre autres, à Mananara Nord, Mananjary, Mandritsara et Nosy Be, observe L'Express. « Il faut que les gens aient désormais confiance aux forces de l'ordre », confie un responsable de la gendarmerie. La famille des suspects arrêtés dénoncent des arrestations aveugles, effectuées suite à délation.

14/07 - Remenabila, le mythique chef de bande rendu célèbre par l'opération Tandroka, aurait été tué par les forces de l'ordre de l'opération « coup d'arrêt ». Son corps devrait être exhumé par la gendarmerie, à Marivotsika Befotaka. La gendarmerie locale a été intriguée par les honneurs rendus à un dahalo qui a succombé à ses blessures. Le rituel déployé la pousse à croire qu'il s'agissait bien du fameux dahalo.

Un chauffeur de taxi-brousse a été tué par balle, par six dahalo armés au niveau de Morafenobe. Ils ont emporté 2,8 millions Ar, ainsi que des bijoux appartenant aux passagers.

L'après « coup d'arrêt » en pointillé. Le calme est revenu dans la partie sud de l'Île, où les attaques des dahalo avaient fait des ravages et des victimes il y a encore quelques semaines. Cette situation pourrait devenir précaire car aucun dispositif de suivi n'a encore été mis en œuvre. Le député d'Ambovombe Androy met en garde les autorités : si les forces de l'ordre laissées sur place sont en nombre insuffisant, les dahalo vont reprendre le dessus et se livrer à des représailles. L'installation pérenne de postes avancés dans les zones rouges lui parait indispensable. Le général Paza, secrétaire d'État à la défense nationale rappelle que les députés ont seulement demandé à la gendarmerie une opération « coup d'arrêt », rien de plus. « On a fait ce qu'ils nous ont demandé. Le maintien de l'ordre est une responsabilité qui incombe, d'ailleurs, à tous les citoyens », souligne-t-il.

**17/07 - Affrontements inter-villageois.** Les exactions commises par les dahalo ont à nouveau provoqué des règlements de compte entre villages voisins de la commune d'Ankilivalo (région Menabe). Un mort a été à déplorer.

Des hommes armés ont attaqué une localité dans le district de Mahabo. 4 des malfrats ont été appréhendés lors des affrontements avec les forces de l'ordre. Victime d'une vindicte populaire, l'un des malfaiteurs est grièvement blessé. La population demande que l'opération « *coup d'arrêt* » soit appliquée sur place. A Sakaraha, une attaque de dahalo perpétrée en plein jour a fait 2 morts et 1 blessé. 71 têtes de zébus ont été dérobées.

18/07 - Des administrateurs civils et des vétérinaires ont été enquêtés et déférés au parquet dans le Grand Sud pour avoir blanchi des passeports de zébus. Ils sont accusés d'avoir falsifié des documents d'identification originaux, permettant aux dahalo de revendre facilement les zébus volés.

**19/07 -** Le vice-président de l'assemblée nationale, Erafa, craint les représailles des dahalo après l'opération « *coup d'arrêt* ». Il souligne que ces malfaiteurs se cachent dans les grandes villes comme lhosy, llakaka et Taolagnaro, dans l'attente de pouvoir intervenir à nouveau sur leur « *territoire* ».

22/07 - Betioky-sud - Sept mercenaires payés par les villageois pour défendre leur village et leurs troupeaux abattus par les gendarmes pour avoir coupé les oreilles de bouviers. Les actes de barbarie endurés par les trois compagnons bouviers ont viré en fusillade meurtrière avec les 21 mercenaires.

23/07 - Une bande de dahalo s'est emparée de 1 600 têtes de bovidés dans le Moyen-Ouest, entre Antsalova et Tsiroanomandidy. Ils ont pris le large en renonçant à leur butin, lorsque les gendarmes sont intervenus.

## ► Médias - Liberté de la presse

15/07 - La directrice de la Télévision Nationale Malagasy (TVM), Niry Randriamampianina, démissionne. « La pression des uns et les ambitions des autres sont telles qu'il est pratiquement impossible de diriger la station dans les meilleures conditions possibles et la sérénité voulue », souligne-t-elle dans sa lettre de démission. Le SeFaFi écrit dans son dernier communiqué<sup>8</sup> : « Tout démontre que le régime a du mal à se défaire des pratiques politiques des dernières décennies, en dépit des promesses d'insuffler le vent du changement dans la gestion des affaires du pays. Les critiques sont très mal tolérées et se voient assimilées à des œuvres de déstabilisation. Les journaux télévisés de la chaîne nationale se réduisent, le plus souvent, à un compte-rendu de l'agenda et des déplacements des dirigeants, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, ou des séminaires et des ateliers souvent soporifiques auxquels participent les présidents et membres d'institutions et la suppression de la revue de presse par la TVM confirme cette tendance ».

21/07 - Jean-Luc Rahaga, directeur de publication de *Madagascar Matin*<sup>9</sup>, et Didier Ramanoelina, rédacteur en chef, convoqués à de la section de recherches criminelles de la gendarmerie nationale. Les deux hommes ont été placés sous mandat de dépôt pour « *délit de presse* » après leur audition à la section criminelle et un passage au tribunal. L'article incriminé est paru dans la rubrique « *Courrier des lecteurs* » sous le titre « *Les messieurs du bois de rose* » <sup>10</sup>. Son auteur a signé sous le nom de Mirado Rasolofomanana, sociologue. Trois ministres sont citées dans cet article, dont le ministre de l'aménagement du territoire, Rakotovao Rivo, président du parti présidentiel HVM. « *C'est moi qui ai déposé une plainte en tant que le citoyen Rakotovao Rivo. Car c'est l'intégrité de ma personne qui a été visée. Pourquoi écrire dans un journal que je suis un voleur ? Je crois que la démocratie ce n'est pas çà. Ce n'est pas çà non plus la liberté de presse. Si le tribunal pense que j'ai tort, je respecterai sa décision sans problème », déclare-t-il, démentant des rumeurs sur son implication dans d'éventuelles pressions sur les enquêteurs et les juges. Lalatiana Rakotondrazafy est venue apporter son soutien à Jean-Luc Rahaga, au nom du syndicat des journalistes (SJM). Des stations de radio de la capitale ont suspendu leurs bulletins d'information en signe de solidarité.* 

L'association des journalistes des radios privées souligne que le délit de presse ne devrait pas être du ressort de la section de recherches criminelles de la gendarmerie.

Tribune note que « ce sont les premiers journalistes à séjourner en prison pour délits de presse sous la IVème République. On a vu des journalistes enquêtés pour délits de presse et/ou pour désinformation mais apparemment aucun n'a séjourné en prison ; exceptés dans des affaires ayant trait aux événements politiques ». Le site ajoute : « Au moment où se déroule à Antsirabe, un atelier sur le code de la communication, il est malaisé pour le journaliste de défendre professionnellement les deux confrères dans la mesure où les responsables d'un journal doivent vérifier tous les articles voire toutes insertions, avant la mise sous presse. Citer des noms dans une affaire tel le bois de rose a déjà fait écoper la prison à un notable parce que les preuves en sa possession n'étaient pas suffisamment convaincantes ou plutôt fausses. Fait malheureux ou simple retour malheureux des choses : c'était le propriétaire du journal

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Cf. Blog Justmad - <a href="http://p2.storage.canalblog.com/29/84/448497/97711870.pdf">http://p2.storage.canalblog.com/29/84/448497/97711870.pdf</a> - p.4

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Madagascar Matin appartient au groupe de presse « société malgache des médias et Société malgache de communication » (SMM/SMC), propriété du groupe Sodiat, dirigé par Mamy Ravatomanga, homme d'affaires réputé proche d'Andry Rajoelina. A la tête d'une dizaine d'entreprises, Mamy Ravatomanga avait mis à la disposition de Hery Rajaonarimampianina sa compagnie d'aviation et son groupe de presse La Vérité, Madagascar Matin, Inona no Vaovao, Ino Vaovao, M3TV et Sobika.com pour mener à bien sa campagne électorale aux quatre coins de l'île et rattraper son retard. Mais parvenu au pouvoir, Hery Rajaonarimampianina a pris conscience que son soutien financier avait choisi de conserver ses attaches avec le Mapar. Sans doute en guise de représailles, une interdiction de sortie du territoire a été lancée contre lui. D'après le procureur général près de la cour d'appel, Randrianasolo Jacques, l'homme d'affaires est soupçonné de blanchiment de capitaux et de trafics illicites de bois de rose.

Of. Blog Justmad - <a href="http://p5.storage.canalblog.com/56/50/448497/97798066.pdf">http://p5.storage.canalblog.com/56/50/448497/97798066.pdf</a>

incriminé qui avait à ce moment-là porté plainte contre ce notable et contre des titres de journaux (mais les journalistes n'ont pas été jeté en prison) et aujourd'hui c'est son journal qui est porté devant la justice pour diffamation ».

L'Express rappelle que « la majorité des pays africains se sont convenus en 2010 de la dépénalisation des délits de presse. Dans ce cas, la détention préventive est interdite, sauf dans les cas de flagrant délit d'incitation à la haine, à la violence, à la xénophobie, à la discrimination sexuelle, au tribalisme et au régionalisme, à l'atteinte de l'intégrité du territoire national, à la concorde et à l'unité nationale ». Le SJM se demande si cette mise sous mandat de dépôt n'est pas un signal adressé aux participants à l'atelier de réactualisation de l'avant-projet de code de la communication qui devrait aborder cette question de la dépénalisation du délit de presse. « Au lieu de vouloir encadrer le métier de l'information, il serait peut-être temps de mieux protéger les citoyens et leurs droits. Parmi ces droits figurent celui d'être informé et celui de s'exprimer », note le quotidien.

L'éditorialiste de L'Express écrit : « Deux confrères sont allés en prison pour avoir publié une lettre de lecteur dont l'auteur est bidon et qui comportait des accusations gratuites et des insultes contre trois ministres. Une faute d'inexpérience, une maladresse de débutant, un délit de paresse dans les procédures élémentaires qu'il faut suivre avant toute publication. Les faits sont donc indéniables devant la loi. Il y a eu diffamation incontestable. Le fait d'avoir publié une lettre sans avoir vérifié l'existence morale et physique de son auteur inculpe le directeur de publication et le rédacteur en chef de notre confrère même s'ils n'étaient pas les auteurs de la lettre. (...) Il faut bien souligner que ce n'est pas l'État qui porte plainte contre des journalistes mais des particuliers qui se trouvent être des ministres. Mais l'amalgame sera vite fait et d'ailleurs l'État est toujours mis en cause même dans des procès tout à fait privés qui concernent des journalistes. Comme l'auteur de la lettre est introuvable, tout retombe sur les deux responsables du journal. (...) Deux journalistes à Antanimora n'est pas pour redorer le blason du pouvoir quels que soient les motifs. Qu'on le veuille ou non et malgré toutes les dérives et les incompétences de la presse, cela donne une image rétrograde du continent où l'emprisonnement de journalistes n'existe plus que dans quelques pays du Moyen Âge ».

Le cercle des journalistes doyens (CJD) fait savoir que des procédures devraient être suivies avant la mise sous mandat de dépôt de journalistes. « Les plaignants auraient pu demander d'abord un droit de réponse avant de solliciter la section de recherches criminelles et de déférer des journalistes au parquet pour ensuite les placer sous mandat de dépôt de la sorte », a fait savoir Rémi Rahajarizafy. Pour Fetison Rakoto Andrianirina, président du parti RDS, « l'incarcération soudaine et brutale des deux responsables de Madagascar Matin est un très mauvais coup contre le droit, la démocratie, l'Etat de droit, les libertés, la presse et, finalement, la réconciliation nationale. L'exécutif, qui maîtrise et contrôle le parquet, entend-il demeurer dans la culture répressive et dictatoriale de la défunte et haïe Transition ? Entend-il, dans la foulée, démontrer qu'il sait instrumentaliser la justice ? Le pouvoir doit faire attention à ce jeu dangereux ! ». « La détention, qui plus est préventive, apparaît comme une mesure excessive révélant un zèle suspect, suscitant une levée de boucliers des professionnels, mouvement auquel le GEPIMM joint sa solidarité tout en exprimant une stupéfaction réprobatrice », réagit le groupement des éditeurs de presse d'information et du multimédia de Madagascar.

« Ces arrestations semblent confirmer l'assombrissement du climat de la liberté de l'information à Madagascar depuis l'élection du président Hery Rajaonarimampianina, le 20 décembre 2013. En juillet, ce dernier prévenait les journalistes de "prendre garde" et posait les "limites" de la liberté de la presse. Dans le même mois, son Premier ministre demandait aux journalistes de cesser les "questions dérangeantes" au président », écrit RSF.

23/07 - Manifestation après l'arrestation des deux journalistes. « Libérez nos collègues... L'Etat ne supporte pas la démocratie... Limogez Rivo Rakotovao », le ministre qui a porté plainte contre eux, ont crié une cinquantaine de manifestants qui brandissaient une banderole où était écrit « Non à l'emprisonnement des journalistes ». « Puisque l'Etat nous applique la censure, alors nous aussi, nous allons censurer l'Etat », a déclaré Michel Ralidera, le meneur de la manifestation, annonçant que les journalistes allaient boycotter les informations émanant du gouvernement. Les journalistes encourent de six mois à deux ans de prison ferme et le journal risque un mois de suspension, selon leur avocat, Me Raoelson. « Mettre deux journalistes en prison pour une affaire de diffamation est une mesure disproportionnée », a déclaré la responsable du bureau Afrique de RSF. « Il est inquiétant de voir la Grande lle revenir aux plus sombres heures de la censure. Nous demandons la libération immédiate de ces deux journalistes qui n'ont rien à faire en prison », a-t-elle ajouté.

Pour le CDE<sup>11</sup>, « par ces actes, le nouveau régime tente de se glisser dans une dérive dictatoriale et la réconciliation nationale est devenue un discours politique démagogique dont la démarche concrète n'est qu'illusoire. (...) Ce qui importe, c'est de vérifier et de mener une investigation sur les

11

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Club Développement et Ethique

éléments rendus publics par la presse plutôt que s'en prendre aux journalistes qui ne font que leur devoir d'informer. (...) Les ministres concernés devraient assumer leur statut de personnalité publique et adopter à cet effet des comportements exemplaires en matière de gestion des affaires publiques ». Le président du CDE, Albain Rabemananjara, ajoute : « une liste des noms des personnes soupçonnées d'être impliquées dans les trafics de bois de rose a été publiée par l'ambassade américaine, l'AVG et l'ancien premier ministre Omer Beriziky, mais le dossier a été classé sans suite. Le régime actuel devrait faire la lumière sur ces dossiers s'il prétend vouloir être intransigeant sur les hors-la-loi ».

Commentaire de Tribune<sup>12</sup>: « Certes, le journal Madagascar-Matin a contrevenu aux règles dans la publication de ces accusations sans preuves, et sur le principe, la faute appelle la sanction. Toutefois, le placement sous mandat de dépôt pour un délit de presse montre un zèle exagéré et inadmissible, d'autant plus que pour des affaires bien plus graves, on ne voit pas la justice appliquer la même célérité et la même sévérité. (...) Ce bobo à l'ego est-il plus grave qu'un acte de pédophilie caractérisé ou un trafic de bois de rose qui n'a même pas la décence de se cacher, et dont la fréquentation des auteurs ne semble gêner personne en haut lieu. Un régime qui se veut sévère pour les fautes des autres doit commencer à montrer l'exemple en étant sévère envers lui-même. (...) Certains de nos gouvernants feraient mieux de placer leur amour-propre dans la réussite de la lutte contre la pauvreté, et dans l'application de valeurs souvent psalmodiée pour la frime, mais sans application concrète. (...) Cela ne veut pas dire qu'on milite pour l'impunité de nos confrères placés en prison. Mais s'être livré à une extrémité telle que l'emprisonnement frise le ridicule, alors que l'éventail des possibilités de sanctions était large. (...) Il faut également rappeler aux gouvernants actuels, c'est que si les rumeurs fleurissent tant sur le sujet du bois de rose, c'est parce que rien n'est fait pour favoriser le travail d'investigation et la transparence ».

23/07 - Henry Rabary-Njaka, directeur de cabinet de la présidence : « Les sanctions font partie des principes d'un État de droit ». Dans l'affaire Madagascar Matin, « 'il ne s'agit pas d'une attaque contre l'ensemble de la presse mais d'une plainte contre des journalistes visiblement manipulés et qui ont franchi les limites de leur métier. La liberté de la presse n'est pas une liberté de diffamer, d'insulter, de dénigrer. C'est une liberté conditionnée par celle des autres. .Je ne vois aucune menace pour les journalistes qui font leur métier de manière professionnelle », déclare-t-il. Il ajoute notamment : « Une détention préventive ne préjuge pas du fond. Les journalistes ne sont pas encore condamnés à une peine d'emprisonnement, c'est une procédure tout à fait légale. (...) Tout le monde a le droit de porter plainte y compris contre des journalistes. Pour le moment la liberté de la presse ne garantit pas le contraire. (...) Ce n'est l'État qui porte plainte, ce sont des personnes. (...) L'ampleur de la diffamation n'est pas fonction de la tendance du support. J'aimerais attirer l'attention de l'opinion sur le fait que quand ce sont des journalistes d'un grand patron de presse qui se trouvent en prison, on en fait tout un drame alors que lui-même avait porté plainte contre deux journalistes qui avaient cité son nom dans un compte-rendu de conférence de presse également sur le trafic de bois de rose ».

L'atelier organisé par le Pnud concernant la réactualisation du code de la communication se déroule sans les patrons de presse. Les patrons de presse réunis au sein du groupement des éditeurs de presse d'information et de multimédia de Madagascar ne comprennent pas l'attitude des organisateurs et crient au scandale. Le Pnud, bailleur de fonds de l'atelier, a préféré collaborer avec le centre de presse Malagasy. « Le CPM est loin de représenter ni tous les organes de presse, ni les patrons de presse, encore moins l'Ordre des journalistes de Madagascar », déclare le groupement, qui avait annoncé en mars avoir des propositions à faire pour l'actualisation de ce code de la communication. Le ministre de la communication n'a pas donné suite à sa demande de rencontre. L'atelier va présenter ses résolutions qui seront soumises à l'assemblée nationale pour vote en mai 2015. « On voit mal les patrons de presse accepter un code qu'ils n'ont pas validé », estime L'Express.

**24/07 - Procès des deux journalistes : manifestation sans précédent**. Les journalistes, toutes tendances et tous médias confondus, sont venus en masse aux abords du tribunal avec des banderoles. Certains politiciens n'ont pas hésité à rallier le mouvement, provoquant la reconnaissance des uns et l'indignation, voire la fureur, des autres professionnels des médias. La salle d'audience était archi-comble, le procès s'est tenu dans une ambiance de protestation et de réprobation. Les journalistes présents étaient vêtus de blanc et de noir et portaient une muselière. Une heure après le début du procès, l'assistance a été priée de quitter la salle, laissant ainsi la suite de l'audience à se tenir à huis-clos pour éviter les débordements. La demande de liberté provisoire a été refusée aux deux journalistes. « La séance interrogatoire terminée, comme ils ne sont pas accusés de crime, comme ils ne sont pas censés fuir la justice et étant donné que leur adresse respective est connue, on ne voit pas la moindre raison pour laquelle la justice a refusé cette remise en liberté provisoire », déclare la Fédération des associations des journalistes dans un communiqué. Le verdict sera rendu le 25 juillet. D'après les divers comptes rendus du conseil de la défense, ce n'est pas le seul Rivo

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Cf. Blog Justmad - <a href="http://p8.storage.canalblog.com/82/24/448497/97760941.pdf">http://p8.storage.canalblog.com/82/24/448497/97760941.pdf</a>

Rakotovao qui a porté plainte mais également les deux autres personnalités qui ont été citées dans la lettre du lecteur incriminée. Par ailleurs, explique ce conseil de la défense, les plaignants se sont fait représenter par le directeur de cabinet du ministre en charge des infrastructures. Il note en outre quelques vices de forme et de procédure lors du procès qui ont fait penser que c'est finalement l'Etat qui a porté plainte et non la personne de Rivo Rakotovao. Pour *Le Courrier*, ces événements inquiètent les bailleurs de fonds, qui redoutent la persistance de l'instabilité politique. Par l'intermédiaire du chargé d'affaires auprès de l'ambassade des Etats-Unis, Éric Wong, les Américains ont exprimé la nécessité du respect de la liberté de la presse.

25/07 - Hery Rajaonarimampianina demande au ministre Rivo Rakotovao de retirer sa plainte. « Je regrette qu'il y ait eu cet emprisonnement », a-t-il déclaré. Non sans ajouter que « c'est la loi. (...) la liberté de la presse qui est effective dans le pays, ne comporte pas moins des limites ». Et de rappeler qu'à son retour du Vatican il avait déjà « tiré la sonnette d'alarme face à certains dérapages ». Mais « Ce n'est pas dans la division qu'on va redresser le pays », a fait remarquer le chef de l'Etat. Peu après, Rivo Rakotovao a tenu une conférence de presse, entouré des ministres Anthelme Ramparany et Narson Rafidimanana, pour expliquer qu'il avait retiré sa plainte après avoir eu un entretien avec le président « en tant que Raiamandreny » et reçu les excuses des responsables du journal et de leur famille. Rahajason Harry Laurent, alias Rolly Mercia, ancien ministre de la communication de la HAT, qui a réintégré le groupe de presse, affirme que le journal n'a pas présenté d'excuses. La famille de Didier Ramanoelina a nié également cette déclaration du ministre Rivo Rakotovao. Jean-Luc Rahaga et Didier Ramanoelina attendent une lettre du ministère de la justice pour recouvrer la liberté. Le retrait de la plainte est une victoire pour les journalistes qui ont su démontrer leur solidarité, écrit Midi, qui espère que la profession saura tirer parti de la situation pour exiger la réouverture des stations fermées durant la transition, notamment la TV MBS et la radio Fahazavàna. Pour Tribune, la question se pose de savoir si les gens de presse vont poursuivre et amplifier leur mobilisation pour obtenir la dépénalisation effective des délits de presse. Certains observateurs font remarquer que l'intervention du chef de l'Etat est intervenue après une rencontre avec un représentant de la Banque mondiale et de l'ambassadeur de l'UE, qui achève sa mission à Madagascar.

# **ÉCONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT**

## Questions foncières, agrobusiness

**01/07 -** L'association « *FMTK 22 régions* » vient en aide à la résolution des litiges fonciers. Depuis toujours, les litiges fonciers donnent lieu à des conflits qui se prolongent des mois, voire des années. Plus de 50% des dossiers traités dans les tribunaux de la Grande lle concernent des conflits et des litiges fonciers. Face à la gravité de la situation, l'« association des malgaches sans-abris éparpillés dans toute l'île » où « *FMTK 22 régions* » déploie ses activités grâce à l'appui financier du programme de développement et de gouvernance institutionnelle (PGDI). Elle s'efforce de rechercher des solutions efficaces pour résoudre les litiges au niveau de six guichets fonciers installés pour l'instant dans le Vakinankaratra et la région Boeny. Ces centres ont pour mission, outre de recevoir les doléances de la population, de dénoncer les actes de corruption afférents. Faire des enquêtes sur la transparence et la redevabilité sociale (TRS) au niveau des guichets fonciers figure aussi parmi les objectifs de l'association.

03/07 - La ministre de la population et de la protection sociale installera les familles expulsées des terrains d'Ankadimbahoaka appartenant au groupe Filatex dans des établissements scolaires fermés durant les vacances. Eléonore Johasy déclare que son ministère les a toujours assistés et accompagnés. Elle a été approchée par le groupe Filatex qui veut entrer en possession de ses terrains. Cette solution est provisoire, en attendant de pouvoir installer les familles sur un terrain aménagé et d'y bâtir les infrastructures d'accueil.

18/07 - L'acquisition des domaines privés de l'État, titrés ou non titrés, ne sera pas possible avant fin 2014. Le gouvernement vient d'en décider la suspension. Des inventaires seront effectués pour disposer d'un état de lieux de ces propriétés. La mesure entre dans le cadre de la préparation et de l'élaboration de la nouvelle politique foncière ainsi que des différents outils d'aménagement territorial. Des réserves foncières seront définies, en vue de la promotion du développement par les infrastructures. La mesure fait suite aux constats d'irrégularités dans la mise en œuvre des activités de désaffectation et de cession d'immeubles du domaine privé de l'État, d'immeubles communaux, régionaux et provinciaux au profit de particuliers. Dans la même optique de préparation de la politique foncière, l'État a également ordonné l'interdiction de la délivrance de certificats fonciers. Cette mesure est valable jusqu'à établissement par la commune concernée de son plan local d'occupation foncière et de son schéma d'aménagement communal. La présence des guichets fonciers a permis à de nombreux propriétaires de sécuriser leurs terrains mais dans certains cas ils

ont été à l'origine de litiges fonciers. Des certificats fonciers ont été délivrés à tort pour des terrains compris dans le domaine privé de l'État.

21/07 - Filière coton : des investisseurs chinois s'installent à Port Bergé. Selon les informations émanant du chef de région, le montage des infrastructures est en cours. « La culture de coton existe depuis la colonisation dans la région Sofia, mais après le départ des colons, la filière a été abandonnée au profit de la riziculture et de la culture de tabac. Maintenant, nous observons une légère reprise, la présence des investisseurs chinois va booster davantage la production », annonce-t-il. « Cependant il n'est pas encore défini si ces investisseurs vont exporter brut ou transformer la production », poursuit-il. Le projet nécessitera un investissement de 60 millions de dollars, dont 12 millions sera alloué par le fonds de développement Chine-Afrique et 20 millions par la Banque de développement de Chine. Le reste sera fourni par des opérateurs privés.

### ▶ Ressources minières, pétrolières et halieutiques

**01/07 -** La construction immobilière ralentit en Chine, et avec elle, la demande d'ilménite (blanc de platine) de Madagascar, qui sert à 95% à fabriquer des peintures. Depuis le début des années 2000 la demande d'ilménite ne cessait de croître. On s'était mis à exploiter des gisements d'ilménite sur tout le pourtour de l'océan Indien, notamment à Madagascar, où la teneur du minerai est très forte. A partir de 2005, le géant Rio Tinto a investi (via sa filiale canadienne Qit) près d'un milliard de dollars aux côtés de l'Etat malgache dans des installations très modernes de dragage et dans le port en eau profonde d'Ehoala. Mais les prix de l'ilménite, encore très élevés lors de l'entrée en production du site en 2009, s'effondrent depuis l'an dernier. Madagascar a vu ses exportations divisées par deux au premier trimestre de cette année. Les revenus du port d'Ehoala plongent.

**02/07 -** La Nation dénonce la fuite à Dubaï d'un célèbre trafiquant d'or, Rossanaly Navaz Molou, qui aurait eu des connexions complices avec de hauts responsables de la Transition. Pour le quotidien, des membres influents de la communauté *Karana* sont compromis dans des trafics d'or entre Madagascar et les émirats du Golfe. Rossanaly Navaz Molou serait de ceux qui, avec de discrètes recommandations, parvient à passer sans encombre tous les contrôles douaniers. L'individu serait même redouté au sein de sa communauté, ayant le pouvoir de faire condamner des hommes d'affaires pakistanais qui ne se plient à son racket. Le récent exploit de ce trafiquant a été de sortir de la maison de force de Tsiafahy escorté jusqu'à son domicile par des agents du service pénitentiaire parce que, selon les témoignages d'Absoulrassoul Yavarhoussen, le célèbre propriétaire de la société immobilière Filatex qui a défrayé récemment la chronique, il serait un diplomate et en tant que tel, jouirait de l'immunité diplomatique attachée à ce statut.

03/07 - Suspicion de corruption dans l'affaire des 11,5 tonnes de cristal de quartz, saisies dans l'Anosy<sup>13</sup>. Me Willy Razafinjatovo, défenseur de l'opérateur chinois, accuse le pouvoir, dont le chef de région, la présidence de la République et le ministère des ressources stratégiques, de s'opposer à des décisions de justice. Le célèbre avocat affirme que l'opérateur dispose d'un permis d'exploitation et de tous les documents légaux pour exercer sur tout le territoire. Le 5 juin, 11,5 tonnes de cristal de quartz lui appartenant ont été saisies mais le 23, suite à une décision du tribunal de Taolanaro, l'opérateur est rentré en possession de ses pierres. Le 30 juin, les 11,5 tonnes de cristal de guartz ont, à nouveau, été saisies par les forces de l'ordre missionnées par le chef de région, le directeur régional des mines et la présidence de la République. Le directeur général des mines explique que l'opérateur est bien en possession d'un permis d'exploitation mais qu'il intervient hors des périmètres qui lui sont attribués. L'opérateur a ainsi enfreint des dispositions légales et il l'a d'ailleurs admis en choisissant, après la saisie, de procéder à une opération de transactions avec l'Etat. En attendant l'exécution de celle-ci, l'opérateur a changé de tactique et a préféré porter l'affaire en justice. Le ministère des ressources stratégiques a fait appel mais en vain. Il a fait opposition et l'a obtenue, car le jugement s'est déroulé par défaut. En d'autres termes, les marchandises de l'opérateur sont l'objet d'une opposition de la part du tribunal suite à l'exercice du droit d'opposition de tout justiciable. Le procès se tiendra à Toliara. En attendant, les 11,5 tonnes de cristal sont immobilisées. « L'établissement de l'État de droit est une affaire de tous, et l'impunité ne devrait plus exister. Nous remercions les autorités locales et le chef de région d'avoir pris l'initiative qui a permis découvrir cette infraction », déclare le directeur général des mines.

12/07 - Le ministre chargé des ressources stratégiques, Joeli Valérien Lalaharisaina, visite le site d'Ambatovy et annonce que le permis définitif d'exploitation sera délivré prochainement. Jusqu'à présent l'État n'a délivré à Ambatovy qu'un permis d'opérer renouvelable. La Transition avait laissé planer le doute sur son renouvellement et avait donné l'impression de chercher à « racketter » l'exploitant. Le ministre s'est déclaré satisfait du respect par la compagnie des normes internationales environnementales. Il

4

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Cf. revue de presse de juin 2014

souhaite que le projet serve d'exemple en matière de protection de l'environnement, de sécurité, d'hygiène, d'appui et de redevabilité sociale. Avec deux ou trois compagnies de ce genre, déclare le ministre, le pays peut être en mesure de sortir rapidement de la pauvreté.

### Trafic de bois de rose et de ressources naturelles

01/07 - Le gouvernement va présenter un nouveau plan d'actions pour la lutte contre le trafic illicite des bois précieux. Ce plan vise à éradiquer le fléau d'ici trois ou quatre ans. Le ministre de l'environnement, Anthelme Ramparany, a annoncé que sa présentation aura lieu Genève. Il nécessite de trouver des aides extérieures pour sa mise en œuvre. « Ce plan d'actions prévoit la commercialisation des stocks de bois de rose, et par conséquent d'atteindre le stock zéro. Tant que ces stocks sont encore là, les trafiquants tenteront toujours de les liquider. Il s'agit aussi de renforcer la protection des aires protégés », avance le ministre. Le gouvernement japonais a été sollicité pour apporter une aide financière sur tous les dossiers environnementaux. La Banque mondiale se félicite de la création du comité interministériel qui se substitue au comité de pilotage. Il devrait être plus efficace dans la traque des trafiquants. Le comité s'est engagé, à travers un décret, à faire un compte-rendu public par voie de presse, tous les trimestres. L'Alliance Voahary Gasy (AVG) continuera à s'impliquer fortement dans ce combat mais elle demeure sceptique quant à l'efficacité du comité interministériel, convaincue qu'il risque de subir menaces et chantages de la part des mafias du bois de rose. En outre, de fortes suspicions existent quant à l'implication de dirigeants actuels et de certains députés dans les trafics qui se sont déroulés durant la période de Transition. Raison pour laquelle le chef de l'Etat a déclaré à plusieurs reprises ne pas vouloir poursuivre l'instruction des affaires antérieures à janvier 2014, pour ne pas donner l'impression, dit-il, de se livrer à une « chasse aux sorcières ».

**02/07 - Selon l'AVG, 7.148 rondins de bois de rose ont quitté illégalement Madagascar depuis décembre 2013.** Les forêts humides de l'Atsinanana sont passées de la catégorie de patrimoine mondial à celui de patrimoine mondial en péril en raison de l'exploitation illicite du bois de rose.

**03/07 - Pour l'AVG, le trafic de bois de rose pourrait être stoppé dans le courant de cette année si le pouvoir en avait réellement la volonté politique.** Mais des conflits d'intérêt paralysent ses initiatives. L'Alliance dénonce « *le laxisme des dirigeants* » et pointe du doigt les premiers responsables de la prolifération des trafics, qui ne se situent pas au niveau du ministère de l'environnement, de l'écologie et des forêts mais plutôt au niveau des ministères des forces armées et de la justice.

**07/07 - 80 containers remplis de bois précieux attendent leur exportation au port de Mahajanga, assure** *La Nation.* 15 contiendraient du bois de rose et les 65 autres du palissandre. Le bateau censé les embarquer attendrait déjà au large. Un receveur des douanes locales aurait découvert des irrégularités laissant suspecter une opération illégale, couverte par de « *hautes autorités* ».

4 000 tonnes de palissandre exportées entre 2013-2014, selon la Cites. La 65ème session du comité permanent de la Cites se tient actuellement à Genève. La convention regroupe 180 États membres, dont Madagascar. 400 experts et représentants de pays participent à cette réunion. Le commerce illégal de bois précieux, en particulier celui issu de Madagascar, est à l'ordre du jour. Selon la Cites, plus de 4 000 tonnes de palissandre de Madagascar ont été exportées illégalement sur la période récente. Des exportations qui ont fait l'objet de saisies dans différents pays entre novembre 2013 et avril 2014. « Nous assistons à un changement inquiétant de la demande, qui est de plus en plus motivée par la volonté des nouveaux riches d'afficher leurs richesses », a expliqué le secrétaire général de la Cites, John Scanlon.

**08/07 - Tous les stocks de bois précieux ne seront pas vendus. Certains seront détruits par incinération, d'autres seront transformés par des unités spécialisées.** La mise en place des unités de transformation devrait être effective six mois après l'approbation du plan d'action relatif à l'assainissement de la filière « bois précieux » qui sera présenté dans le cadre de la session du comité permanent de la Cites. « Les six premiers mois après l'approbation du plan seront utilisés pour la mise en place des mesures d'accompagnement et des cadres normatifs. La mise en place des unités de transformation sera effective à partir de ce délai. Il ne faut pas attendre longtemps pour éviter l'épuisement illégal des stocks », avance le secrétaire général du ministère de l'environnement. Les unités de transformation devront répondre aux normes internationales et accepter les principes de traçabilité. L'incinération concerne les rondins en mauvais état mais également ceux qui se trouvent dans les localités très enclavées. Cette pratique devrait aussi avoir un effet psychologique sur les trafiquants. Un motif qui n'a pas convaincu les membres de la société civile, qui s'opposent au projet d'incinération des stocks défectueux. Le mètre cube de ces bois peut encore être vendu 3500 euros, souligne-t-elle. Bon nombre d'artisans voudraient pouvoir les travailler. La société civile met l'accent sur l'éradication de l'impunité, par l'emprisonnement des donneurs d'ordre et le paiement d'amendes indexées sur le double de la valeur marchande des produits. Le ministre Anthelme

Ramparany évoque la suppression de l'immunité parlementaire pour les députés impliqués dans des trafics et la mise en place d'un tribunal spécial. La mise en vente concerne les stocks se trouvant à l'extérieur du pays et une partie des stocks locaux. Sa mise en œuvre s'organisera dans le cadre d'une collaboration avec la communauté internationale. Des dispositifs de sécurisation et de transparence seront instaurés. Des moyens seront accordé par la suite au renforcement de contrôle forestier.

21/07 - Le projet de brûler les stocks de bois de rose « détériorés » : un écran de fumée ? L'éditorialiste de Tribune<sup>14</sup> évoque « une tentative de manipulation de l'opinion publique ». Il estime qu'« en annoncant une pseudo-intention de brûler des stocks de bois de rose, les initiateurs de cette stratégie cousue de fil blanc voulaient générer une levée de boucliers contre cette mesure inacceptable. Objectif ? Pousser le maximum de personnes à protester publiquement contre ces destructions, et à demander qu'une solution a priori plus intelligente soit mise en place : une vente qui puisse profiter aux finances de l'Etat. (...) Vendre les stocks de bois de rose : n'est-ce pas déjà ce qu'Andry Rajoelina et sa clique avaient projeté de faire avec un décret scélérat avant de quitter le pouvoir, mais qu'ils n'avaient pu mettre en œuvre grâce à l'opposition des partenaires techniques et financiers et de la société civile ? Par conséquent, manipuler l'opinion publique pour qu'elle se mette à soutenir l'idée d'une vente immédiate n'est en définitive qu'une grosse ficelle tactique dont les bénéficiaires finaux ne pourront être que les milieux politico-financiers qui sont de mèche avec les trafiquants. Andry Rajoelina s'était agité pour un forcing des ventes avant les élections présidentielles et législatives. Et maintenant, à la veille des élections communales, le stratagème pour pousser à une vente bâclée réapparaît. (...) De manière générale, l'idée de vendre ces stocks de bois de rose pour renforcer les finances publiques est une excellente idée. (...) Les besoins sont innombrables pour relancer le processus de développement. (...) Mais de manière spécifique, la vente de bois de rose ne sera une excellente idée que dans des conditions extrêmement solides de bonne gouvernance et de transparence, aussi bien sur l'origine des bois vendus que de la destination du produit des ventes. Or, dans le flou non artistique total qui règne actuellement sur le secteur, la mise en œuvre d'une vente ne fera que profiter aux trafiquants et à leurs complices, et favoriser de nouvelles coupes ».

**09/07 - Une liste noire des trafiquants de bois de rose circule depuis quelques temps sur Internet et plus particulièrement sur les réseaux sociaux, rapporte** *La Nation.* La plupart des personnalités citées sont connues dans leur région d'origine. Certaines jouissent d'une notoriété nationale et occuperaient des fonctions importantes dans les institutions de la IVème République. Un député propriétaire de bateaux serait impliqué dans des trafics de bois de rose dans l'Analanjirofo.

L'ambassade américaine réalise un sondage en ligne concernant le trafic illégal des bois de rose. Elle sollicite l'avis du public concernant les mesures annoncées par le ministère de l'environnement, notamment l'incinération des stocks défectueux ou se trouvant dans les lieux difficiles d'accès.

14/07 - Comité permanent de la Cites : le lancement de l'appel d'offres international pour la vente des stocks de bois de rose ne pourra pas avoir lieu en février 2015, contrairement à ce qui est annoncé dans le plan d'actions présenté à Genève par Anthelme Ramparany, ministre de l'environnement, de l'écologie et des forêts. Le comité demande à la partie malgache de revoir sa copie et de lui soumettre un nouveau plan d'utilisation des stocks avant le 31 décembre. Il demande également à Madagascar d'accroître considérablement les mesures de lutte contre la fraude au niveau national et de renforcer sa coopération au niveau international. Pour la société civile, une telle recommandation prouve que le plan d'actions proposé ne reflète pas la volonté de l'Etat de venir à bout de ces trafics. Madagascar devra poursuivre ses efforts et présenter un audit et un plan d'utilisation des stocks à la 66ème session du comité permanent prévue en août 2015. Selon les experts, le processus d'inventaire, de marquage et de sécurisation des bois de rose ne pourra pas être bouclé avant février 2015. Le comité a convenu que si Madagascar ne faisait pas de progrès substantiels avant la 66ème session, il pourrait à envisager des mesures visant à faire respecter la convention.

**15/07 - Les exportations illicites de bois de rose atteignent le rival sud-est, affirme** *La Nation.* La population locale serait intriguée par la présence inhabituelle d'affairistes suspectés d'être des opérateurs économiques en lien avec ces trafics. Les personnalités locales sembleraient également avoir bénéficié de la situation. Les limogeages discrets seraient intervenus parmi les responsables locaux. Des barges à fond plat feraient la navette entre le littoral et la haute mer.

**16/07 -** Les Etats-Unis prêts à coopérer militairement pour enrayer le trafic de bois de rose dans la **Grande IIe.** Le chargé d'affaires de l'ambassade américaine, Éric Wong, a indiqué que les Etats-Unis seraient disposés à aider les autorités malgaches dans la surveillance des côtes si le pouvoir malgache en faisait expressément la demande.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Cf. Blog Justmad - <a href="http://p3.storage.canalblog.com/31/91/448497/97717658.pdf">http://p3.storage.canalblog.com/31/91/448497/97717658.pdf</a>

Ruée de la population locale vers l'aire protégée de Maromizaha à Moramanga. La forêt est menacée. 172 ha de forêts ont été rasés en trois mois. Les 1800 ha restants pourraient disparaitre à brève échéance, signant la disparition de toutes les espèces protégées de lémuriens. La dégradation de l'environnement dans cette nouvelle aire protégée a triplé en quelques mois. Outre ce défrichement de la forêt naturelle et la culture sur brûlis, la forêt de Maromizaha est également menacée par la production illicite de charbon de bois. 187 fours à charbon y ont été enregistrés. Le feu sauvage décime aussi la forêt. Cette action volontaire résulte de la récupération de terrains de culture et comme signe de mécontentement contre les interdictions. « Cette ruée vers la forêt est due notamment à la pauvreté. Il nous faut un financement durable afin de nous substituer à l'État pour apporter le développement », conclut Jonah Ratsimbazafy, membre du groupe d'étude et de recherche sur les primates de Madagascar (GERP).

18/07 - Lutte contre les trafics illicites : des responsables des forces de l'ordre baissent les bras. Ils ont peur pour leur carrière et pour la vie de leur famille. Un officier supérieur de la gendarmerie témoigne dans Le Courrier : « Comment voulez-vous qu'on s'y prenne ? On veut bien arrêter les trafiquants et auteurs d'infraction en tout genre, mais une chose que le citoyen lambda ne pourrait jamais savoir, c'est que, parfois, ce sont ceux-là même qui nous donnent l'ordre de procéder à l'arrestation d'un individu qui transgressent la loi en premier en le protégeant. C'est celui qui donne l'ordre qui fait par la suite une intervention pour faire relâcher le suspect, voire le coupable, même en cas de flagrant délit. Rien de plus normal après si le suspect, c'est-à-dire le trafiquant, n'a aucun scrupule à narguer le ou les éléments des forces de l'ordre qui l'avaient arrêté auparavant. Mais le pire, c'est qu'il ne se gêne pas pour proférer des menaces, notamment le fait de s'en prendre à nos familles ou à nos proches. Nous ne pourrons jamais être aux côtés de nos femmes ou de nos enfants pour les protéger 24 heures sur 24. (...) Nous n'allons pas risquer la vie de nos chers. Tant qu'il y aura encore des interventions d'en haut lieu et des responsables qui acceptent les pots de vin ou la corruption, ce sera chose très difficile, voire impossible, d'éradiquer le fléau ».

Absence de réelle volonté politique? Le SeFaFi écrit dans son dernier communiqué<sup>15</sup>: « Apparemment, nul ne s'empresse d'éradiquer ce fléau, à voir l'absence de volonté politique à aller dans ce sens, alors que l'on remarque une certaine hésitation à prendre les mesures qui s'imposent - comme l'arrestation des trafiquants qui continuent à couper et à expédier du bois de rose en toute impunité. Les tergiversations du pouvoir seraient-elles liées à des conflits d'intérêts, comme on le murmure dans divers milieux? Le décret portant création du comité interministériel chargé de l'assainissement de la filière bois de rose et bois d'ébène n'a été adopté que lors du conseil des ministres du 24 juin dernier et, comme par coïncidence, juste à la veille de la 65ème session du comité permanent de la Cites, à Genève, au cours de laquelle le gouvernement malgache a présenté son plan d'action - qui fut rejeté. La stratégie arrêtée semble avoir été conçue dans la précipitation, pour n'évoquer que la pitoyable décision d'incinérer les rondins de bois de rose « pourris » et stockés dans des zones enclavées ». De mai à juin 2014, 640 tonnes de bois de rose ont été interceptés au port de Mombassa, 420 tonnes au port de Colombo (Sri Lanka), et 3.000 à Singapour, rappelle le SeFaFi.

#### Bailleurs de fonds

01/07 - Le portefeuille de 47,1 millions de dollars de Facilité de Crédit Rapide (FCR) destiné au programme de redressement économique annoncé par le FMI est disponible. Ce fonds permettra de venir en aide à la balance de paiement ; il constitue aussi un signal fort adressé aux autres bailleurs et investisseurs. La gouverneure par intérim de la Banque centrale de Madagascar, Vonimanitra Razafimbelo, affirme que le FMI n'impose plus de conditions à son appui mais que tout dépendra de la qualité du programme qui lui sera présenté.

La gouverneure de la Banque centrale déclare que désormais l'institution n'interviendra plus sur le marché interbancaire de devises (MID) ; c'est la loi du marché qui l'animera. L'aide financière du FMI servira à mettre en œuvre un ensemble de politiques et de mesures économiques et structurelles pour rétablir la stabilité macroéconomique et renforcer les capacités du gouvernement. Afin de réduire les risques de ce régime de changes flottants, le directeur général adjoint du FMI insiste sur l'importance de la transparence. « Il est important d'avoir un cadre de politique monétaire qui soit crédible, et d'être transparent pour gagner la confiance du marché », souligne-t-il. Certains économistes s'attendent en conséquence à une dépréciation importante de la monnaie nationale. En tout état de cause, les possibilités d'intervention de la Banque centrale sont limitées car ses réserves en devises sont, depuis la crise politique, « assez minces », selon les termes de la gouverneure, « parce que nous avons octroyé des subventions sur les carburants », ajoute-t-elle. Soutenir les plus pauvres, taxer les plus riches. Le directeur général adjoint du FMI insiste sur le rôle de son institution en faveur de la croissance inclusive. « Il faut concevoir un programme spécial

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Cf. Blog Justmad - <a href="http://p1.storage.canalblog.com/13/24/448497/97321191.pdf">http://p1.storage.canalblog.com/13/24/448497/97321191.pdf</a>

pour protéger les plus pauvres », a-t-il souligné. « Lorsque les subventions sur les carburants seront retirées, il faut avoir un système de compensation pour protéger les plus pauvres ». Ces subventions profitent aux riches et à la classe moyenne, a-t-il encore rappelé.

Pour les spécialistes, le scénario d'une dévalorisation importante de l'Ariary apparait cependant assez peu probable. Si les déclarations publiques du FMI et de la Banque centrale sont nouvelles, cela fait plusieurs mois que cette dernière s'est abstenue d'intervenir sur le marché des changes, sans doute dans l'objectif de préserver ses réserves. Les cours actuels de l'euro et du dollar par rapport à l'Ariary semblent déjà refléter l'équilibre du marché. Certes, l'Ariary a perdu de sa valeur au cours des derniers mois (environ 6% en 6 mois), mais rien n'indique que le phénomène soit appelé à perdurer : l'évolution défavorable qui a été observée au cours du premier semestre peut en partie être imputée aux fluctuations saisonnières des flux de devises, fluctuations qui reflètent elles-mêmes les cycles des activités d'importation et d'exportation. D'autres éléments entreront également en ligne de compte dans la détermination du cours de l'Ariary, comme l'évolution des prix des principaux produits d'exportation sur les marchés internationaux, comme la vanille, le nickel ou le cobalt.

Malgré les explications rassurantes des techniciens, les milieux économiques sont loin d'être rassurés par les perspectives à venir. « L'économie et la population ne supporteraient pas les éventuels impacts de l'inflation que causerait une forte dépréciation de l'Ariary, associée au retour à la vérité du prix du carburant. L'État doit faire quelque chose », lance le président du groupement des opérateurs malgaches (Fivmpama), qui réclame dans la foulée une meilleure transparence dans l'utilisation des aides étrangères comme celle octroyée par le FMI. Au 22/07, le cours de l'Ariary avait dépassé le seuil de 3 300 pour un euros.

02/07 - Reprise annoncée de l'Agoa : des sociétés américaines sont déjà en prospection. Le ministère de l'économie annonce qu'il s'attèle d'ores et déjà à la mise en place d'un environnement d'affaires sain et loyal. Il cite notamment la loi sur la concurrence et la mise en place du conseil national de la concurrence. Des formations aux procédures d'exportation seront organisées et les procédures facilitées par la mise en place d'un quichet unique à l'exportation, en collaboration avec l'international trade board of Madagascar. Selon la présidente du groupement des entreprises malgaches (GEM), Madagascar peut espérer la création de 100 000 emplois dans le textile grâce à la réintégration du pays dans l'Agoa. Noro Andriamamonjiarison explique que la Grande lle peut profiter du désengagement de la Chine à l'exportation pour prendre des parts de marché. La Chine se concentre sur sa demande intérieure et les salaires de ses ouvriers augmentent. Pour Charles Giblain, président du groupement des entreprises franches et partenaires (GEFP), Madagascar bénéficie aussi du fait d'être déjà spécialisée dans le textile. Il rappelle que, jusqu'à sa suspension de l'Agoa, la Grande Ile exportait plus de 200 millions de dollars de textile par an vers les Etats-Unis. Il table lui aussi sur la création de 100 000 emplois d'ici un an, ce qui porterait le nombre d'employés du textile à 200 000. Le patronat espère la réouverture des 32 entreprises fermées mais celles-ci devront respecter les normes strictes imposées par les américains. Le respect du droit du travail figure en tête mais aussi des normes en matière de qualité et de santé, de sécurité et de respect de l'environnement.

**06/07 - La réintégration de Madagascar dans l'Agoa saluée à Maurice.** A Port-Louis, on se félicite de la relance économique malgache qui sera bénéfique pour l'expansion des industries mauriciennes. Les principaux opérateurs économiques mauriciens ont tous, soit une antenne, soit d'importantes activités dans la Grande Ile. Le pionnier en la matière est le textile, présent depuis 1989 à Madagascar à travers Ciel Textile. Ce groupe dispose de cinq unités de production et emploie 8 000 salariés. Ce n'est pas seulement l'abondance de la main d'œuvre qui attirait Ciel Textile, souligne son directeur exécutif, Jean-Baptiste de Spéville : « c'est une main d'œuvre qui a une culture et une dextérité pour travailler le textile, qui est extrêmement bonne. Puis les coûts d'opération - le coût de la main d'œuvre à Madagascar - qui sont compétitifs vis-à-vis des coûts des grands pays asiatiques ». 35% des activités de ce groupe sont réalisées à Madagascar.

11/07 - Le ministre de l'industrie, Jules Etienne, reçoit une délégation d'investisseurs américains (United States Trade Representative) conduite par une responsable de l'Agoa. Cette mission se place dans le cadre de la réintégration de Madagascar dans le programme. En plus des centaines de produits autres que le textile et l'artisanat, Madagascar exportera aussi du pétrole aux Etats-Unis. Un pan du voile est ainsi levé sur le cocktail offert à Hery Rajaonarimampianina dans les locaux de la compagnie pétrolière lors de sa visite à Washington. 7800 produits seront théoriquement éligibles à l'Agoa. Les investisseurs invitent les membres du secteur privé à venir aux Etats-Unis pour identifier les besoins des clients américains.

11/07 - Madagascar va demander un prolongement de l'Agoa au-delà de 2015, pour 10 à 15 ans. La question devrait être abordée lors du sommet USA-Afrique à Washington, début août. Si la prolongation est acceptée par Washington, les entreprises textiles malgaches pensent pouvoir exporter pour un milliard de dollars vers les États-Unis et créer 200 000 emplois ces cinq prochaines années. L'Etat envisage de créer une nouvelle zone franche à la périphérie de la capitale et à Toamasina. Madagascar avait déjà exporté

pour 2 milliards de dollars de produits textiles vers les Etats-Unis entre 2001 à 2009, selon le patronat. Mais la suspension de l'Agoa a ruiné le secteur, ce qui s'est traduit par la suppression de 30 000 à 40 000 emplois directs et de plus de 100 000 emplois indirects. Madagascar était le 2ème plus grand exportateur de textile vers les Etats-Unis dans le cadre de cet accord commercial préférentiel, après le Lesotho.

04/07 - Suite à la levée de sanction envers Madagascar, Les Etats Unis procureront 2,5 millions de dollars pour les programmes dédiés à la biodiversité et l'appui à la conservation des ressources naturelles.

**08/07 - Il faut rassurer les investisseurs étrangers contre les risques des troubles politiques.** Des investisseurs étrangers ont quitté Madagascar suite à la crise politique de 2009. Après le retour à l'ordre constitutionnel, la Grande lle est obligée de convaincre ces investisseurs à revenir en restaurant un climat de confiance. L'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), une agence de la Banque mondiale, apportera sa garantie pour tout investissement étranger d'un montant compris entre 1 million et 1 milliard de dollars. *Midi* note que les investisseurs nationaux ne sont pas couverts par cette garantie et que malgré les dispositions de la feuille de route, les sociétés malgaches victimes des émeutes et des troubles de la crise de 2009 n'ont toujours pas été indemnisées, pour ne citer que le cas de Tiko. La MIGA peut aider le pays à mobiliser des capitaux pour ses projets importants. Les domaines de l'énergie, du transport, du tourisme et de l'agro-industrie, entre autres, sont évoqués. Le ministère de l'industrie et du secteur privé s'est fixé comme objectif d'élever à 25% la contribution du secteur industriel dans le PIB d'ici 2018.

09/07 - Les bailleurs de fonds déclarent être prêts à réviser les appuis budgétaires pour 2014 mais le manque à gagner de 700 millions de dollars ne va pas être comblé en une année. Coralie Gevers, country manager de la Banque mondiale, estime que l'État ne pourra pas compter uniquement sur les bailleurs pour compléter son budget 2014. Le paiement des arriérés de TVA pour le secteur du BTP et pour la compagnie minière Ambatovy, qui s'élèvent respectivement à 50 milliards Ar et 170 millions de dollars, devrait se faire de manière échelonnée. Plus d'un tiers de ce gap devra être affecté au paiement de ces arriérés. Il en est de même pour les contreparties que l'État doit prendre en charge dans le cadre de projets financés par les bailleurs internationaux. La Banque mondiale confirme sa volonté d'appuyer le gouvernement avec des aides budgétaires mais l'institution pose des conditionnalités qui ont trait à l'amélioration de la gouvernance économique. L'augmentation des revenus fiscaux figure parmi les engagements requis. L'amélioration du taux de pression fiscale devrait toutefois se faire dans la transparence pour mettre fin à la fraude fiscale et toucher en priorité le secteur informel. 92% des entreprises du secteur privé, mènent une activité informelle, confirme le ministère de l'industrie, du développement du secteur privé et des PME. Coralie Gevers fait allusion également à la déclaration de patrimoine des membres du gouvernement. La réalisation d'un tel engagement serait pour elle un signe positif de changement adressé à la communauté internationale et également à la population.

**11/07 - La reprise des activités de l'USAID est soumise à un certain nombre de conditions**. Il s'agit, entre autres de la réintégration de Madagascar au processus EITI, de l'élaboration du plan d'action à court et moyen terme sur la transparence dans la gestion des finances publiques et de l'amélioration de la gouvernance économique et financière.

#### Divers

**01/07 -** Les difficultés de la Jirama constituent une opportunité pour d'éventuels repreneurs. Les délestages se poursuivent et compromettent les tentatives de relance de l'économie. A plusieurs reprises et dans plusieurs localités, des clients sont montés au créneau pour protester contre la mauvaise qualité des services. La situation préoccupe les syndicalistes qui redoutent que les autorités ne profitent de cette dérive pour accélérer les projets de désengagement de l'Etat dans la société publique. Pour *La Nation*, l'homme d'affaire *karana*, Hassanein Hiridjee, propriétaire de la société Electricité de Madagascar, attend son heure. Le ministre Fienena Richard, proche collaborateur de Hassanein Hiridjee, a démenti les rumeurs de privatisation mais les syndicalistes sont sceptiques en raison de la proximité de cet opérateur avec les dirigeants actuels.

14/07 - Le ministre de l'énergie cherche à rassurer les syndicats de la Jirama. Répondant aux craintes exprimées que le changement de statut annoncé ne soit le prélude à une privatisation de la société d'Etat, il déclare : « Le changement de statut n'a rien à voir avec la privatisation, qui n'est pas du tout à l'ordre du jour du gouvernement. C'est une mise en conformité de la Jirama avec la loi sur les sociétés commerciales. Il répond à une simple logique de gestion tendant vers l'efficacité et l'efficience pour le profit de tous, à savoir la Jirama et son personnel, ainsi que les consommateurs. Cette démarche vise l'assainissement de la gestion de la Jirama marquée par les vols d'électricité, de carburant, les gabegies et autres ». Régie par une loi de 1987, la Jirama ne possède pas de commissaire aux comptes ni d'AG des actionnaires. Ces carences

ont été vivement critiquées par le directeur général du Trésor car elles laissent libre cours à la mauvaise gestion. Ces arguments n'ont pas réussi à convaincre les organisations syndicales rencontrées par le ministre. En attendant le rétablissement de la situation, « les coupures d'électricité sont de plus en plus fréquentes, tant dans la capitale que dans les grandes villes de province », note de SeFaFi, qui rappelle que tout au long de sa campagne et après sa prise de fonction, le chef de l'État avait promis de mettre un terme aux délestages dans un délai de trois mois.

21/07 - L'Etat (ministères, hôpitaux, universités, collectivités décentralisées...) doit à la Jirama l'énorme montant de 300 milliards Ar. D'après le ministre de l'énergie, Richard Fienena, ne pas régler ces arriérés, c'est condamner à mort la société publique qui a déjà du mal à trouver les fonds pour la maintenance et la réparation de ses matériels obsolètes. Elle est déjà « virtuellement en faillite » mais l'Etat la maintient sous perfusion. Il l'a subventionné à hauteur de 400 milliards Ar sous la transition, et continue d'injecter 20 milliards Ar/mois. Le ministre signale aussi que la Jirama doit 350 milliards Ar aux fournisseurs d'électricité privés, dont les contrats devront être audités avant fin 2014 : la Jirama continue de payer des factures pour des contrats introuvables ou non correctement exécutés.

**04/07 - Le ministre de l'industrie, Jules Etienne, se préoccupe de la réouverture du groupe Tiko.**« Nous sommes en train d'évaluer la valeur de son indemnisation car c'est une des entreprises victimes des événements », a-t-il déclaré lors d'une visite de l'usine d'Andranomanelatra à Antsirabe. « C'est une entreprise malgache générant des milliers d'emplois. Elle doit être traitée sur un pied d'égalité que les autres sociétés qui méritent d'être redynamisées. Nous ne tenons pas compte ni de couleur ni d'origine de son propriétaire », a-t-il poursuivi. Les équipements des usines du groupe nécessitent une importante rénovation après une immobilisation de 5 ans et les pillages qui s'y sont produits. « Nous sommes prêts à redémarrer tout de suite. Nous n'attendons ainsi que les actions de l'Etat, pour ce faire », a déclaré Tojo Ravalomanana, le fils de l'ancien président. Les comptes bancaires du groupe sont jusqu'à ce jour gelés par l'Etat, dans l'attente d'un bilan portant sur la valeur des biens réquisitionnés et les arriérés de taxes à payer. L'indemnisation du groupe est inscrite dans la feuille de route et le ministre s'est engagé à s'y soumettre. La communauté internationale est invitée par la feuille de route à soutenir un fonds d'indemnisation. Les moyens dont dispose le propriétaire pour la relance des activités, l'existence de partenariats potentiels figurent parmi les points que le ministre a soulevés en aparté avec Tojo Ravalomanana, Avant la crise politique, le groupe avait créé près de 3 500 emplois directs et travaillait avec 20 000 paysans.

**04/07 -** Le retard que prend le remboursement de la TVA par l'Etat a des impacts néfastes sur la vie des entreprises, rappelle un opérateur travaillant à l'exportation. « *Normalement, cette taxe est remboursée* 15 jours après chaque déclaration. Mais actuellement le retard atteint les 6 mois et est cumulé ».

**07/07 – Des débouchés en Chine pour le secteur textile.** L'exclusion de Madagascar de l'Agoa a incité les industriels du secteur à rechercher de nouveaux marchés. Les pays importateurs se multiplient. L'unité de production de Cottonline du groupe Socota à Antsirabe a expédié sur le marché chinois 2% de sa production annuelle. Ce pays s'aligne ainsi dans la liste des débouchés, aux côtés de l'Afrique du Sud, membre comme Madagascar de la SADC. Le marché chinois offre un gros potentiel. Le groupe Socota, qui emploie 4 300 salariés, prévoit de créer 5 000 emplois supplémentaires à travers un projet d'extension de ses unités de production.

09/07 - Le conseil d'administration d'Air Madagascar décide le remplacement du directeur général, Hugues Ratsiferana. C'est à un homme de la maison qui occupait une autre fonction de haute responsabilité au sein de la même société qu'elle a confié les rênes de l'entreprise. Il s'agit de Haja Raelison, directeur de la planification et de la stratégie. Un comité de direction assurera la protection de la haute saison et la mise en place d'une stratégie de redressement. « Air Madagascar, pilier du développement du pays, doit retrouver sa place en tant que vitrine de Madagascar et assurer pleinement son rôle de facilitateur d'échanges, aussi bien entre les régions du pays qu'avec le reste du monde », stipule un communiqué. Le départ d'Hugues Ratsiferana, connu comme étant un proche du chef de l'État, est assez inattendu. Il a eu la lourde tâche de faire sortir la compagnie nationale de la liste B de l'UE mais sa mission n'a pas été remplie, même si les responsabilités de cet échec ne peuvent pas lui être entièrement attribuées. Roger Kolo a critiqué l'ancienne équipe de direction : « ce sont eux qui ont ruiné cette compagnie durant cinq ans », a-t-il déclaré. La critique s'adresse indirectement au président de la République qui a été le président du conseil d'administration de la compagnie. Hugues Ratsiferana, a été nommé conseiller spécial du président de la République, ce qui révulse La Gazette. Les dirigeants d'Air Madagascar, qui ne savent pas comment tirer leur compagnie de ses difficultés financières et techniques, pourraient faire appel à Emirates Airlines, qui avait déjà eu des contacts avec Air Madagascar du temps de la Transition.

24/07 - L'Aviation civile de Madagascar (ACM) va bénéficier d'un appui financier et technique de l'OACI et de la direction de l'aviation civile française (DGAC). Baptisé SAFE, ce programme vise à

renforcer la capacité de l'ACM à travers l'amélioration de la qualification de ses techniciens et inspecteurs. Et même si la sortie de la compagnie Air Madagascar de la liste B de l'UE n'est pas l'objectif premier de cet appui, elle reste une priorité. La convention porte sur une période de 18 mois. Pour les dirigeants de QMM, les vols intérieurs de la compagnie Air Madagascar ne répondent plus aux normes de sécurité. Les personnels sont invités à emprunter des vols privés affrétés par la société.

10/07 - Du riz importé interdit de vente. Des importateurs sont soupçonnés de mettre sur le marché du riz avarié. La décision a été prise après enquête sur les marchés par le ministère du commerce. Certains commerçants mélangeaient ce riz impropre à la consommation avec du riz blanc local.

12/07 - Projet de loi des finances rectificative 2014 : 150 millions de dollars réunis sur 700 millions de dollars attendus. Le projet ne sera déposé au parlement réuni en session extraordinaire qu'après avoir reçu la confirmation des contributions des bailleurs et partenaires financiers. La situation de la gouvernance fiscale demeure préoccupante : les recettes fiscales ne constituent que 10% du PIB. *Tribune* constate qu'en l'absence de loi de finances rectificative, le fonctionnement de l'administration est de plus en plus difficile. Les agents des ministères ne parviendraient plus à faire face aux dépenses courantes.

David Rajaon, économiste, se dit préoccupé par la désorganisation constatée au niveau de l'exécutif. « On se précipite maintenant à valider le projet de loi de finances rectificative, alors que la majorité des ministères n'ont pas encore défini leur programme d'action. Quand ce sera fait, cette future loi de finances sera-t-elle encore une fois modifiée ? À moins que les ministères aient évalué de manière hypothétique leur budget respectif », souligne-t-il. Le gouvernement semble suivre aveuglement le rythme imposé par la communauté internationale.

24/07 - Le conseil du gouvernement adopte le projet de loi de finance rectificative. Son absence est avancée pour justifier l'inaction du gouvernement. Il est probable cependant que ce texte ne soit pas de nature à booster l'équipe gouvernementale. Les aides budgétaires promises par les bailleurs de fonds pourraient en effet ne pas y être intégrées. Le projet pourrait se limiter à aménager le budget initial de l'année 2014. Si cette hypothèse se confirme, la marge de manœuvre du gouvernement sera des plus réduites jusqu'aux premiers décaissements des aides budgétaires internationales, qui ne sont guère attendues avant la fin de l'année. Désappointé par le programme général de l'État (PGE), la communauté internationale attendrait cependant la loi de finances rectificative, ses prévisions et ses objectifs chiffrés, pour se prononcer sur le déblocage des aides nécessaires pour achever l'exercice. Le taux de croissance de 7% imprudemment avancé par le premier ministre comme objectif pour la fin de l'année est hors de portée, il ne sera tout au plus que de 3%.

\_\_\_\_\_\_

Sources: L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande IIe, La Nation, Le Daily, La Vérité, Madagascar Matin, Matv, Matera (agence de presse Madagascar), Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagate, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, APOI, Reuters, Xinhua, Slate Afrique, Afriqueinfos, Indian-ocean-times.

Taux de change au 24/07/14, 1 euro = 3302 Ariary (cours pondéré)